

Transnational Associations

The review of the Union of International Associations



1/2000

NGOs in
international law

La société civile
et les accords de Lomé

Revue bimestrielle
Janvier - Février 2000
Bureau de dépôt Bruxelles X

Associations transnationales

La revue de l'Union des associations internationales

Transnational Associations

Associations transnationales

Transnational Associations is a unique bilingual journal whose aim is to deal with major current problems within the perspective of international nongovernmental organizations. It is intended to provide a forum for authoritative information and independent reflection on the increasing role played by these organizations in the international system, and on its philosophical, political, economic or cultural implications.

The approach is intrinsically interdisciplinary, and calls for both specialist expertise and practitioner experience in transnational association matters. *Transnational Associations* provides background information about the actions and achievements of international associations, and insight into their interrelations with intergovernmental organizations. It covers a wide range of topics, among which social organization, humanitarian law, scientific cooperation, language and culture, economic development, to cite just a few.

The programme of the review, in accordance with the principles of the UIA, clarifies general awareness concerning the association phenomenon within the framework of international relations and, in particular, informs associations about aspects of the problems which they tend to share or which are of common interest to them. Contributors to the journal review include association officers, research workers and specialists of association questions who engage only themselves.

Founded in Brussels in 1907 as the Central Office of International Associations, the UIA became a federation under the present name in 1910 at the 1st World Congress of International Associations. Activities were closely associated with the Institut international de bibliographie, which later became the International Federation for Documentation. Its work contributed to the creation of the League of Nations and the International Institute of Intellectual Cooperation (the predecessor of UNESCO). During the 1920s, the UIA created an International University, the first of its kind.

The UIA has consultative relations with UNESCO, UN/ECOSOC, and ILO. It collaborates with FAO, the Council of Europe, UNITAR, and the Commonwealth Science Council.

Associations transnationales est la seule revue traitant des grands problèmes contemporains dans la perspective des organisations internationales non gouvernementales. Elle se propose d'apporter des éléments d'information provenant des sources les plus autorisées, propres à susciter une réflexion indépendante sur l'affirmation du rôle joué par ces acteurs dans le système international et sur les aspects philosophiques, politiques, sociaux et culturels de cette évolution.

La visée adoptée est essentiellement interdisciplinaire et fait appel au savoir comme à la pratique des spécialistes du champ d'action des associations transnationales. Les documents, articles et études publiés par Associations transnationales traitent également des liens établis entre celles-ci et les organisations intergouvernementales. Les domaines couverts s'étendent aux problèmes de société, au droit humanitaire, à la coopération scientifique, aux questions linguistiques et culturelles, au développement économique ou à tout phénomène affectant la vie de ces associations.

Le programme de la revue, conformément aux buts de l'UIA vise à éclairer l'opinion sur la signification de la dimension associative des relations internationales, notamment en informant les associations au sujet des questions qui relèvent de leurs domaines ou affectent leurs intérêts communs. Les textes des auteurs publiés par la revue (dirigeants d'associations, chercheurs et spécialistes des questions associatives) n'engagent que leur opinion.

L'UIA a été créée officiellement en 1910 à Bruxelles au cours du premier congrès mondial des associations internationales. Ses fondateurs, le Sénateur Henri La Fontaine, prix Nobel de la Paix 1913 et Paul Otlet, Secrétaire général de l'Institut international de bibliographie, avaient mis sur pied en 1907 l' "Office central des institutions internationales" auquel l'UIA succéda sous la forme de fédération. En 1914, elle regroupait 230 organisations, soit un peu plus de la moitié de celles qui existaient à l'époque. L'UIA devait incarner, dans l'esprit de ses fondateurs, les aspirations internationalistes et les idéaux de paix qui animaient les associations et qui allaient aboutir en 1920 à la création de la Société des Nations.

L'UIA a obtenu le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, de l'UNESCO et de l'OIT. Elle collabore avec l'UNITAR, la FAO et le Conseil de l'Europe. Elle entretient des relations générales et ponctuelles avec les organisations régionales.

Reconnaissance et protection des ONG dans le droit international
par Frits Hondius
Page 2

Civil society/UN partnerships for the 21st century
by Rachel Kyte
Page 5

Les ONG et la transparence : une expérience
par Anne-Marie Boutin
Page 8

Experiences de dialogue entre la société civile et les gouvernements
nationaux dans le cadre du partenariat UE-ACP
par Anne Graumans
Page 12

Productive Aging
by Anne O'Sullivan
Page 23

La situation socio-économique des associations internationales
établies en Belgique
Page 31

Association News
Vie associative
Page 35

New International Organisations
Nouvelles organisations internationales
Page 40

Transnational Associations *Associations transnationales*

La reconnaissance et la protection des ONG en droit international

par Frits Hondius*

Introduction

L'importance toujours croissante des ONG est indéniable, comme en témoigne l'octroi du Prix Nobel à 'Médecins sans frontières'. Fin novembre 1999, d'innombrables ONG se sont manifestées à l'occasion du Sommet à Seattle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour approuver ou désapprouver les buts de cette organisation, sur place ou sur Internet. Les ONG sont au rendez-vous dans des pays déchirés par des conflits humains, tels que le Kosovo, le Timor oriental ou la Tchétchénie, ou frappés par des catastrophes naturelles comme ce fut le cas en Turquie ou au Venezuela.

Et pourtant, le statut juridique des ONG reste une affaire précaire et incertaine. La quête des ONG d'une reconnaissance de leur statut en droit international remonte à près d'un siècle. C'est en 1910 qu'une première demande dans ce sens fut formulée à Bruxelles lors du congrès mondial des associations étrangères. Quarante-six ans et deux guerres mondiales plus tard, la communauté internationale a donné un début de réponse sous la forme de la Convention de La Haye de 1956 concernant la reconnaissance de la personnalité juridique des sociétés, associations, et fondations internationales. Toutefois, les gouvernements ont continué d'exprimer de sérieuses réserves quant à un instrument de droit international privé qui, en fin de compte, n'est jamais entré en vigueur.

Une nouvelle initiative fut lancée en 1959 par l'Union des associations internationales (UAI). Sa campagne, cette fois-ci en faveur des associations *internationales* et non seulement étrangères, s'adressa aux diverses organisations intergouvernementales. C'est l'une d'entre elles, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO), laquelle se trouve entourée d'une nébuleuse d'ONG, qui a réagi positivement. Compte tenu du fait que grand nombre d'ONG et d'OIG ont leur siège en Europe, elle suggéra que la plus ancienne et plus large d'entre elles, le Conseil de l'Europe, reprenne les propositions de l'UAI. Et c'est ce qui fut décidé.

La liste initiale des revendications des ONG était très ambitieuse, comprenant par exemple des privilèges fiscaux. Pour sa part, le Conseil de

l'Europe, conscient du dicton selon lequel 'q trop embrasse mal étreint » a réduit l'ordre et jour à un seul et unique point : la reconnaissance juridique internationale, l'alpha et l'oméga des ONG. Mais le problème fiscal n'a pas été abandonné. C'est une autre organisation, Interphil, et sa branche européenne, l'Europhil Trust, qui l'ont repris. Europhil est toujours à l'œuvre. Elle prépare actuellement une table ronde sur la fiscalité des ONG, à tenir aux Barbades en août 2000.

La Convention N° 124

Le 24 avril 1986, soit plus de 75 ans après le Résolution de Bruxelles, une Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations non gouvernementales internationales a finalement vu le jour. Elle fut signée à Strasbourg lors d'une cérémonie en présence du secrétaire général de l'UAI de l'époque, le regretté Georges Patrick Speeckaert, l'un de ses pères spirituels. Elle a été enregistrée comme Convention N° 124 dans la Série des Traités Européens. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991. La Convention n° 124 est un texte court et clair qui comporte onze articles. Selon la Convention, toute ONG internationale, créée conformément au droit d'un pays A, est automatiquement reconnue en tant que telle dans les pays B, C et D, parties à la Convention - elle est le premier et le seul instrument international juridique du monde en cette matière.¹

Neuf pays ont ratifié ou signé la Convention et on s'attend à ce que d'autres pays, notamment en Europe centrale et orientale, suivront le bon exemple. Parmi ces neuf pays, il s'en trouve quatre qui comptent une population importante d'ONG : le Royaume Uni, la Belgique, la France et la Suisse. Ensuite, deux pays en Europe Centrale, l'Autriche et la Slovaquie, jouent le rôle particulier de trait d'union entre l'Est et de l'Ouest. Deux autres pays parties ont des relations spéciales avec des ONG étrangères : Il s'agit de la Grèce, où sont implantés de nombreux instituts archéologiques étrangers, et le Portugal, pays hôte du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe pour l'interdépendance et la solidarité. Signalons enfin que Chypre prépare sa ratification après avoir signé

*L'auteur est ancien directeur adjoint des Droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe et ancien secrétaire général adjoint de la Commission internationale de l'Etat Civil. En 1990 il a

taire à la cérémonie du dépôt de la ratification belge de la Convention N° 124, acte par lequel

en vigueur. Ancien président d'Interphil, M. Hondius est à présent membre du Conseil de l'UAI et Chief Trustee de l'Europhil Trust.

1. Voir à ce sujet les numéros d'Associations transnationales consacrés à la Convention (3/1986, 3 et 6/1995, 3/1998).

en 1998, sans doute pour affirmer son ferme attachement à l'Europe. Curieusement, un pays, Malte, invoque la portée très large de la Convention pour ne pas vouloir la ratifier pour l'instant : c'est le mauvais souvenir du comportement des syndicats sous le régime de Dom Mintoff. Nous constatons donc que la Convention peut répondre à différents intérêts qui justifient sa ratification ou qui appellent des réserves. Mais disons aussi clairement que mis à part tous ces objectifs particuliers, c'est le principe même de la reconnaissance des ONG internationales en tant qu'acteurs de la société civile qui est en cause.

ONG pour la démocratie et pour les droits de l'homme

La Convention N° 124 a été préparée avant l'effondrement du communisme. Elle était axée sur la coopération entre ONG du monde occidental ainsi que sur les relations entre celles-ci et les pays du tiers monde. Personne n'avait osé rêver du rôle qu'allaient jouer un jour les ONG, telles Solidarno_c ou Neues Forum, dans le processus menant à la fin du communisme et au retour des pays de l'Europe centrale et orientale à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Même après la chute du mur de Berlin, les ONG d'Europe centrale et orientale sont restées à la pointe du mouvement, d'une part pour combler le vide laissé par le recul de l'Etat et, d'autre part, en tant que partenaires indépendants des gouvernements et des organisations intergouvernementales. Le Conseil de l'Europe a développé un programme important d'assistance et de coopération avec l'Europe centrale et orientale afin de mettre en valeur un nouveau cadre politique et juridique pour les ONG. A côté de divers programmes bilatéraux dans tous les pays de la région — soulignons que le Conseil de l'Europe compte parmi ses membres la presque totalité de ces pays, allant de la Lituanie à la Géorgie et de l'Albanie à la Russie - le Conseil organise des programmes multilatéraux à Strasbourg, par exemple « Associations et fondations » (novembre 1996) et « Statut juridique des ONG et leur rôle dans une démocratie pluraliste » (mars 1998).

Répondant à un vœu formulé par les ONG lors de ces réunions, le Conseil est actuellement en train d'élaborer une Charte pour le développement d'un cadre juridique des ONG en Europe. Il s'agit non seulement des ONG internationales, mais aussi de celles qui se situent aux niveaux national et local. N'oublions pas que le succès des ONG internationales dépend dans une large mesure de la solidité de leur assise nationale. Ces projets sont mis en oeuvre par le Conseil en collaboration avec d'autres organisations internationales, telles que la Commission européenne, l'OSCE, l'OCDE, le processus de Royaumont, etc.

Reconnaissance

La reconnaissance de son statut juridique est une question primordiale pour toute ONG internationale. Nombre d'ONG oeuvrent en coopération étroite avec les instances intergouvernementales : les Nations unies à New York et à Genève, l'Unesco à Paris, l'OMS à Genève, le Conseil de l'Europe à Strasbourg, la Commission européenne à Bruxelles. Les garanties fiscales, financières et sécuritaires, voire les privilèges et immunités dont sont dotées les ONG aiguisent l'appétit des ONG. Pourquoi eux et pas nous ? La question de savoir si une organisation internationale est OIG ou ONG, c'est-à-dire publique ou privée, dépend d'un choix fondamental mais qui se réduit souvent, en pratique, à des questions de commodité. La Commission internationale de l'Etat Civil, OIG dont l'auteur du présent article a été secrétaire général adjoint pendant six ans, a commencé son existence comme simple amicale, donc ONG. Et citons le cas du Mouvement européen, ONG dans le sens le plus noble du terme, qui a été à l'origine du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

Il n'existe pas de régime juridique purement international pour les ONG. S'il est vrai que certains pays, comme la Belgique, offrent un statut particulier dans leur droit interne aux ONG étrangères ou internationales, ceci n'empêche pas que ces ONG soient et restent belges.

Il reste parfaitement loisible à une ONG de n'avoir aucune attache avec un pays déterminé. Tel fut le cas pendant 50 ans du Bureau interna-

tional du scoutisme. Celui-ci n'avait pas de nationalité et était suspendu pour ainsi dire dans l'air. Mais arrive tôt ou tard le moment où l'ONG internationale se voit simplement forcé par les circonstances d'acquiescer un statut quelque part: elle emploie du personnel, loue un bureau, ouvre un compte bancaire. Tout cela n'est possible que si elle existe juridiquement comme sujet de droit d'un pays donné.

Une fois acquis ce statut, l'ONG souhaite voir son statut en pays A reconnu par les pays B, C et D. Ceci est possible par la conclusion de traités bilatéraux A>B, A>C, B>C, etc.

Toutefois il est beaucoup plus pratique d'arranger l'affaire par un traité multilatéral. Non seulement la formule mathématique démontre que lorsque 10 pays ont le choix entre traités bilatéraux ou un traité multilatéral, leur choix va entre 45 traités ou un seul. Mais en outre le traité multilatéral offre le grand avantage d'un texte unique, d'un seul contenu et de la présence d'une organisation qui fait le travail de rédaction et qui assure le suivi.

Pour toute ONG internationale, la reconnaissance signifie pour elle la capacité de se livrer à des activités dans différents pays sans être inquiétée par des formalités supplémentaires imposées par chacun de ces pays.

Certains Etats qui ne sont pas pour l'instant parties à la Convention N° 124 ont argumenté que cela n'est pas nécessaire : notre droit interne n'est-il pas en harmonie complète avec la Convention N° 124, nos tribunaux et administrations ne reconnaissent-ils pas les ONG étrangères sans distinction de leur forme juridique ? Ces arguments manquent le point essentiel. Même si le droit interne d'un pays n'admet pas la torture, ceci n'empêche pas ledit pays d'adhérer à une convention internationale contre la torture. Tout au contraire, aucun pays ne peut devenir partie à un traité international aussi longtemps que son droit interne n'est pas conforme. Il y a encore plus : d'abord le respect du statut d'ONG étrangère garanti par le droit du pays A ne signifie nullement l'inverse, que le statut de ses propres ONG soit reconnu dans ces autres pays. Et surtout, il y a un océan de différence entre l'octroi d'avantages particuliers

aux ONG internationales par le droit interne et l'engagement solennel pris par un Etat devant la communauté mondiale de reconnaître l'identité des ONG internationales. Ceci ne peut se faire autrement que par une convention internationale.

Les ONG ont le droit d'être protégées

Les libertés en matière d'ONG qui sont garanties par les articles 9, 10 et 11 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (liberté de conscience, d'expression et d'association) sont autant de droits fondamentaux que les Etats sont tenus à respecter et à protéger. En contrepartie, de nombreuses ONG apportent leur aide au maintien du système international de protection des droits de l'Homme. Le Tribunal pénal international, dont le statut a été adopté en 1998 à Rome par les gouvernements, n'aurait jamais vu le jour, au moins dans cette forme, sans le soutien et le militantisme des ONG.

Les ONG ont le droit d'être reconnues et d'être protégées. L'étude internationale concernant les problèmes de sécurité des ONG menée en 1998 par le professeur Mario Bettati (Université de Paris) et son équipe de chercheurs sous l'égide de l'UAI a résulté en un catalogue sinistre d'agressions dont sont victimes les ONG et leurs personnels, allant de vols et confiscations jusqu'à des actes de violence et d'assassinats. Il n'est guère surprenant que plusieurs des organisations interviewées aient indiqué qu'elles s'attendaient au renforcement de leur protection par les gouvernements. Nous sommes d'avis que certains actes de violence contre les ONG qui ont été répertoriés par le rapport Bettati tombent dans la définition de crimes contre l'humanité définis par l'Article 7 (1) h du Statut de Rome du Tribunal pénal international.

Dans cette optique, l'adhésion à la Convention N° 124 est une démarche qui s'impose à tous les Etats avec une nécessité d'autant plus pressante.

Janvier 2000

Civil Society/UN Partnerships for the 21st Century

by Rachel Kyte*

A few days ago I was standing in Antigua, Guatemala, the ancient Mayan capital of Central America. It is a UNESCO World Cultural Heritage Site. I was standing with Hector, a wise man. We were talking of the world now and its future: of a region devastated by natural disaster made worse by the patterns of economic development and natural resource management. We talked of the impoverishment that forces people into the drug trade and the excess that drives its demand; we talked of young peoples chances of employment and of how liberty and freedom - political, economic, social and cultural - remain aspirations at the end of the 20th century.

Then Hector told me that the Mayans had prophesied this time - it is the time beyond time - a moment in history when we will go to a place that we have never been to before. It is a time they said, so many years ago, where there will be a course correction. It is in the symbolism of the Mayans of a time when the condor - representing the heart and the soul - and the eagle - representing the head and the mind - will fly together.

As we look to the future we face a speed of change and an era unrecognizable to us, but we can, both in recent and ancient history, find truths - self-evident - to help guide our way.

Today I want to discuss those self-evident truths - in relation to our world, our system of governance, including the UN, and for us - representatives of NGOs, civil society organizations and social movements.

Today's world seems in so many ways to be trapped in an economic law of ever diminishing returns. As the world becomes more global, the ferocity of war is local; as the world gets richer, the number of poor becomes greater.

We face enormous contradictions. For years the international community has forged an ever more complete analysis and agenda for change - toward more sustainable and equitable development. It has expanded the definition and practice of human rights and citizenship. Yet at this precise moment the force of the world's economic development removes, by another step, the locus of so much decision making.

Today, we seek global citizenship, without fill local citizenship. We seek global governance on the backs of decaying states. We seek global

environmental stewardship without local access to natural resources. We seek an end to exotic diseases, without access to water, housing, sanitation, and food. And we seek social inclusion without basic rights and fundamental freedoms. We, as NGOs, must ask ourselves: are we dangerously close, as we build our castle of global citizenship higher and higher, to building it on shifting sands of exclusion? Do we think, that somehow, we can from the 24th story, lean over and pull our sisters and brothers out of the sand of poverty, ignorance, ill health, no education, difference, fear?

We ignore some of the truths of our time at our peril. We know that the richness of the planet and richness of humanity co-exist, yet both are under threat. Biological and cultural diversity are the essential building blocks of our future, yet we are unable to create the political, economic, and social structures that put a premium on human and nature's diversity.

We know that a degraded environment leads to conflict. We know that freedom from fear, coercion, and violence is the bedrock of development. We know that an educated, empowered woman - more than a celebration of life - holds family, community and nation together. We also know that these investments, beyond their truth in social justice, make good sense.

We also know that the present economic system allows for decision making and activities that undermine all that we have set out to achieve for ourselves. Today is a world where trade accelerates and exacerbates, too often, the depletion of natural resources that cannot be renewed and that provide livelihoods for millions of people where they live and give them spiritual meaning. Our system of trade should deploy a different set of levers and triggers that prize nature in its place.

Today UNDP spends \$2bn a year to alleviate poverty. The World Bank this past year spent \$28bn to alleviate poverty. Yet any one of the top ten private investment banks in the world spends ten times those amounts together, on private investment. The development it funds remains free from the exhortations of our development agenda.

Our world is one where a country's progress is considered strong even if 1 in 5 are living in

*Plenary Address, 1999
Seoul International
Conference of NGOs. The
author is Senior
Multilateral Policy Advisor,
IUCN - The World
Conservation Union.

Transnational Associations
1/2000, 5-7

poverty. Is that the best expression of the truths we know to be self-evident? Is that the best we hoped for?

It is time for us to take the word "redistribution" off the shelf of forgotten and discarded philosophies, to dust it off and make it good again for the 21st century.

The success stories of this century have been those where liberty and freedom were defined by people for themselves. Where women were acknowledged as equals, with human rights; where economic and political systems that discriminated on the basis of race failed on their own terms, not just on ours;

where all the energies were put together to solve problems of disease, the ozone layer, torture, genocide.

The growth and success of social movements, and civil society organizations and NGOs, have led us to a point where in theory, any combination of forces and people can do anything. What then of the UN and NGOs and our relationship?

The UN has become the focus of development debate in large part in the last years through the succession of conferences. The role of NGOs, both evolved through those conferences, and in the text of their agreements.

In Rio, there were independent sectors - a value-free word to encourage the business sector to become part of a debate seen as a battleground between NGOs and government. In Rio, women and children were sectors - interest groups dealt with by specific chapters of Agenda 21 - and as appendages to the text. 140 times Agenda 21 used the phrase, "and in particular women and children".

In Vienna, NGOs were the story of the conference and forced governments to relevance - forced governments back to universality and indivisibility of human rights, and to the acceptance that women have human rights.

In Cairo, NGOs and women's organizations in particular shaped the conference. They were specifically called upon to be partners in the process of service delivery for population and development.

In Beijing, women took a conference on women and made it a conference of the world, viewed through the eyes of women, too many of whom live in a world characterized by violence, discrimination and coercion.

But what at the end of the 1990s can we make of these conferences at the UN? How have we fared in turning rhetoric to action? How important has the partnership with NGOs been in implementation? Having created political space for progress at the international level has that space increased at the critical national and regional levels?

While the conferences form the programs and platforms of the majority of the funds, agencies and programs of the UN and these agencies seek to work in partnership with NGOs, at the heart of the UN - its General Assembly and Security Council - the decision making takes place in the language of a tired and faded diplomacy.

"We the peoples" have defined security and development as being people centered, based on equitable and sustainable development of natural resources, where women are equal, where children are educated, where arms are disarmed. Yet the Security Council still works in a cotton candy world of action after the fact, not prevention before. But of course it will, while the peoples' perspective - their early warning system - paid out in lives - can be roped off into the Economic and Social Council.

Too many times in the same decade of development we have heard the phrase "no one could have known" - Rwanda, Bosnia, Kosovo, East Timor. But peoples' networks, social movements, NGOs were blue in the face crying out for preventative action. Each time the Secretary General utters the phrase "no one could have known" some small part of his moral authority ebbs away.

I put it to you that if NGOs are to be partners called upon to provide aid and assistance once humanitarian disaster has occurred; if NGOs are to be partners in the delivery of services essential for reconstruction; if NGOs are to replace, or better complement, the shriveled state in building systems for effective development and governance; then NGOs should be allowed to play a role in preventing disaster in the first place. Let their voices be heard at the decision making table.

Partners - yes - but on a level playing field. Open up the Security Council. Open up the General Assembly so that they are modern forums for organizations as well as governments of "we the peoples".

Of course it is the member states that hold the golden key. We as civil society organizations and NGOs have our task cut out for us in ending the tyranny of the few at the UN. Whether it is the tyranny of a superpower where only 30% of the electorate vote, that holds the UN to ransom because of non-payment of dues; or the tyranny of a handful of quasi-states that use procedure, unopposed, to marginalize the legitimate role of NGOs in the UN.

I, quite frankly, miss outrage in the senior management in the UN, and from the diplomats of countries avowedly supportive of pluralism and democracy, when advances in participation are attacked and rolled back. Increasingly we are asked to put our fingers in the holes of the UN system, but gracelessly told to sit down and shut up in the forums that count.

Partnership, I offer, is not possible without a level playing field. This means freedom of association, of speech and assembly. It means equality for women and their organizations. It means being able to raise and secure financial resources and to have access to international solidarity. The UN can continue to play an important and essential role in this. But still, too often, the UN representative, in-country, the bureaucracy, sticks to some antiquated notion of their mandate, and give in to the demands of corrupt or illegitimate regimes who host them and ignore the voice of "we the peoples".

There are no easy answers. There is a need for leadership and courage. But let us be clear of the burden we place on this word partnership, without it.

But let me now turn to our fitness and readiness as NGOs to play the role of partners. For many of us the recent journey towards full citizenship and human security, has brought with it a price. How can we be partners when not all our people are free? How can we be citizens, advocates, partners, service deliverers all at the same time?

How can we finance, independently, partnership roles? How can we prevent these stresses from forming schisms in our movements?

At the same time, what does partnership mean for the international relationships we have built - North and South, East and West? What does it

mean for our system of management, independence, transparency and accountability?

Are we ready to be held to account? Are we NGOs of the North, based in the North, ready to multiply our efforts to make changes in the attitudes of our publics - our legislatures. Are we ready for the real long hard struggle - talking to the unconverted - engaging in the kind of struggle, that our colleagues in less democratically luxurious parts of the world have fought in recent years?

Are we ready to judge ourselves as providers of political support to developing country civil society as partners rather than as pass through agents for assistance funds?

Are we ready to take partnership to the private sector, at the same time as monitoring effective pressure on them, through action as informed and concerned consumers and shareholder activists?

I have tried here to point at some of the contradictions that lie at the heart of our joint mission - the UN and civil society - to implement our joint agenda for freedom and development. Not all the contradictions can be resolved early or quickly. But we owe it to ourselves to maintain them in sharp focus.

We have had ten years of words. We have had a century of tumult. Yet we have centuries of wisdom to draw upon. It is not beyond us. As the Mayan shaman said, it is time to let the condor and the eagle fly together, to let the heart and mind come together to solve our problems and celebrate our joy. To me, the heart and mind together symbolize the freedom to think and inspire, the will to empower and the courage and compassion to act. Now we need political tools that systematically bring them together.

United Nations - "we the peoples" - know what to do - we wrote it together.

Let's take the debate to the closed halls - Security Council, General Assembly, World Trade Organization, Ministries of Finance - and shine our light on them.

To stop now would be to betray our pioneers and to let the eagle and the condor go their separate ways.

We cannot afford to do this.

Les NGO et la transparence : une expérience

par Anne Marie Boutin*

L

e thème de ce séminaire trouve un large écho dans les préoccupations de l'Union des associations internationales (UAI) et dans sa réflexion actuelle sur l'évolution de sa contribution à l'action des ONG

Si les ONG veulent en effet poursuivre et développer leur effort pour être reconnues comme des acteurs clefs de la société civile, elles doivent veiller à la rigueur et à la transparence de leurs comptes, de leur gestion, de leurs actions et de leur communication. C'est un des défis qu'il leur faut relever dans les prochaines années avec celui de la reconnaissance et de l'harmonisation de leurs statuts et de la protection de leur personnel.

J'ai, pour ma part, abordé cette question de la transparence dans un tout autre contexte, celui du contrôle par la Cour des comptes française des organismes faisant appel à la générosité publique. J'ai en effet été impliquée dans la mise en place par la juridiction des premiers audits de ces organismes à partir de 1994.

C'est cette expérience que je voudrais partager avec vous car elle me semble ouvrir des pistes de réflexion valables pour tous les organismes sans but lucratif mais dont les missions ont un caractère marqué de service public ou d'intérêt collectif.

La Cour des comptes française a une mission de contrôle des comptes et de la gestion des services de l'Etat, des entreprises et des établissements publics, des organismes de sécurité sociale. Sa compétence s'étend également aux structures de droit privé, notamment les associations, qui reçoivent des subventions d'organismes placés sous son contrôle, et depuis 1996 des financements en provenance de l'Union européenne.

L'extension de ses compétences aux organismes faisant appel à la générosité publique est très récente. Elle n'a pu s'appliquer que sur les comptes présentés par les organismes en 1994 pour l'année 1993, en application d'une loi votée en 1991.

C'est en effet au cours de cette période que des dysfonctionnements dans le management de certains de ces organismes, parfois accompagnés de la révélation de cas de corruption, très largement médiatisés, ont attirés l'attention du grand public sur l'ampleur du phénomène.

Parmi les nombreuses associations « caritatives » françaises, une vingtaine reçoivent chacune, de donateurs privés, plus de 25 millions d'Euros par an. Elles se consacrent en majorité au financement d'actions de recherche médicale et/ou à des actions humanitaires.

Cette situation n'est pas sans incidence sur les finances publiques.

• En premier lieu, comme la loi fiscale française les y autorise, les donateurs - particuliers ou entreprises - déduisent de leurs impôts une partie de leurs dons.

En second lieu, les plus grands organismes caritatifs financent des projets de recherche importants, menés par des équipes appartenant le plus souvent à des laboratoires publics de recherche, donnant ainsi de très fortes impulsions à la politique de recherche nationale, sans que les pouvoirs publics soient en mesure d'en garantir l'équilibre et la cohérence, du fait de leur incapacité à mobiliser les chercheurs sur des thèmes autres que les plus médiatiques.

Il importe donc aux donateurs comme aux pouvoirs publics et aux citoyens, d'être assurés de la qualité du management de ces organismes et de la conformité de leurs actions aux objectifs affichés. Or ils n'avaient jusqu'au vote de la loi d'août, 1991 aucune obligation légale et leur gestion ne pouvait faire l'objet d'aucun contrôle. La Cour des comptes n'avait aucune compétence sur eux, et l'unique enquête sur l'Association de recherche sur le cancer (ARC), diligentée par l'Inspection générale des affaires sociales, avait dû être interrompue après un recours de l'organisme devant le Conseil d'Etat, alors même que certains de ses agissements étaient déjà connus.

La fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix ont vu surgir deux initiatives importantes :

• La première émanait des organismes faisant appel à la générosité du public eux-mêmes, soucieux de leur image et décidés à organiser leur auto-discipline et à mettre en place une vigilance mutuelle.

*Conseiller maître à la Cour des comptes, Paris. Le texte qui suit a fait l'objet

colloque organisé par Europhil Trust les 27 et 28 septembre 1999 à Amsterdam sur le thème "NGOs for transparency and against corruption".

1. Voir le rapport : » Protection des ONGs en

compte-rendu d'une recherche menée pour l'UAI sous la direction de Mario Bettati, pour l'UAI, publié dans la revue *Associations transnationales* (2/1999 et 3/1999 pour la version anglaise) et consultable sur le site web de l'UAI.

Associations transnationales 1/2000,8-10

- La seconde a eu pour origine l'action d'un groupe de Parlementaires qui ont préparé un projet de loi donnant au contrôle de ces associations une base juridique claire.

Auto-discipline et vigilance mutuelle

En novembre 1989, 18 associations, parmi les plus importantes, décidaient de se réunir pour définir et mettre en place des bases déontologiques communes, et organiser un système d'auto-discipline et de vigilance mutuelle.

Elles ont créé pour cela le Comité de la Charte des organismes faisant appel à la générosité publique, connu en France sous le nom de « Comité de la charte ».

Les membres de ce comité se sont rapidement accordés sur quatre grands principes :

- La transparence financière ;
- l'objectivité et l'honnêteté des messages sur les projets menés ;
- la rigueur dans la recherche des financements ;
- le contrôle interne dans chaque organisme du respect de ses engagements.

Pour vérifier l'application de ces principes, le Comité de la charte a progressivement mis en place un dispositif de contrôle mutuel, par des censeurs, sous la responsabilité d'une « commission de surveillance ». Chaque organisme choisit un censeur indépendant mais qui doit recevoir l'agrément de la commission de surveillance.

Le Comité diffuse également des recommandations portant tant sur la gestion des organismes que sur la manière dont ils remplissent leur mission. Des recommandations ont ainsi été publiées sur :

- la présentation des comptes ;
- les modes de collecte des fonds ;
- les règles éthiques à respecter pour la communication des organismes sur leurs objectifs et sur les actions menées ;
- la déontologie des relations avec les agences de communication ;
- le rôle et l'importance, pour les organismes qui financent des projets de recherche, des conseils scientifiques ; la nécessaire indépendance de ces conseils ; l'indispensable rigueur de leur fonctionnement ;

- **la protection de l'information individuelle** ;
- l'utilisation du bénévolat et des dons en nature. L'ARC ne figurait pas alors parmi les membres de ce comité, ce qui n'est guère surprenant, et il a fallu attendre la loi de 1991 pour qu'un contrôle objectif et indépendant de l'association puisse être mené.

Un dispositif légal de contrôle

La loi du 7 août 1991 dispose que les organismes faisant appel à la générosité du public - dons en argent, bénévolat, dons en nature - dans le cadre de campagnes nationales doivent :
" déclarer tous les ans à la préfecture du lieu de leur siège, l'existence et les objectifs de chacune de leurs campagnes ;

" établir selon un modèle standardisé le « compte d'emploi » des fonds ainsi collectés ; incluant les dons en nature et le recours à des bénévoles ;

- informer les membres de leur assemblée générale ou équivalent de l'existence de ces documents et leur permettre d'y accéder ;
- « informer leurs donateurs et le grand public de l'utilisation exacte de l'argent collecté.

La Cour des comptes peut examiner les « comptes d'emploi » de tous ces organismes. Elle a choisi de mettre à son programme le contrôle des plus importantes de ces associations. Elle a ainsi procédé depuis 1995 au contrôle de trois organismes qui financent de grands programmes de recherche et de deux organismes à vocation humanitaire.

Elle applique à ces contrôles les mêmes principes et les mêmes procédures qu'à toutes ses enquêtes : les magistrats instructeurs doivent assurer le secret de leurs investigations ; leur contrôle se fait sur pièces et sur place ; les décisions sont prises de manière collégiale sur la base de leur rapport d'instruction ; la procédure est contradictoire.

Les observations provisoires de la Cour, éventuellement assorties de questions, sont envoyées au dirigeant de l'organisme - le président du conseil d'administration ou son équivalent - , qui doit y répondre et peut être entendu avec les collaborateurs de son choix par la Chambre de la Cour compétente. L'assemblée générale de l'organisme - ou son équivalent — doit être tenue

informée de ces observations et de la réponse qui y est donnée. La Cour élabore ensuite ses observations définitives, qui sont également communiquées à l'organisme pour droit de réponse avant publication.

Ces observations concernent :

- le respect du statut légal de l'organisme et des obligations qui y sont liées ;
- la qualité du compte d'emploi, y compris en ce qui concerne le recours à des bénévoles et les dons en nature ;
- l'utilisation des fonds collectés et notamment la part des frais de communication, les frais de collecte et les dépenses de fonctionnement ;
- la rigueur, l'objectivité et la transparence des processus de décision d'affectation des fonds collectés ;
- la qualité de la gestion ;
- la cohérence des actions menées avec les annonces faites au cours des campagnes ;
- la qualité et l'objectivité de l'information du public, des donateurs, des membres de l'assemblée générale, sur l'utilisation des fonds.

La Cour des comptes peut décider de publier ses observations au *Journal officiel*, dans son rapport public annuel, ou dans une publication indépendante. Elle a choisi jusqu'à présent de publier l'intégralité des observations qu'elle a communiquées aux organismes, suivies de leur réponse au *Journal officiel de la République*.

Si son contrôle a fait apparaître des faits qui relèvent de la justice pénale, la Cour des comptes a le devoir d'en informer le ministère de la justice, qui dispose pour ce type d'investigation de moyens plus puissants, et de lui adresser les informations correspondantes. Cela s'est produit pour l'ARC en 1995.

Quelques constatations et quelques pistes de réflexion tirées de ces expériences

1 Une enquête large pourrait permettre de connaître la situation des ONG dans les différents pays, aujourd'hui mal connue.

Ainsi, la situation dans les différents pays européens apparaît d'une grande hétérogénéité. Dans certains pays, le fonctionnement des organisations caritatives n'est régi par aucune règle et dans quelques cas, elles n'ont pas même l'obligation d'avoir un statut légal. Toutes ne sont pas soumises à l'obligation de présenter des comptes. Dans certains pays, elles se regroupent pour fixer leurs propres règles. Dans d'autres pays, des structures privées indépendantes décernent des labels aux organisations caritatives qui respectent les règles qu'elles ont définies. La France semble être le seul pays où une institution supérieure de contrôle a compétence sur elles.

2 Les initiatives d'auto-discipline et de vigilance mutuelle pourraient être encouragées.

Pour cela, il serait utile, à partir des résultats de l'enquête précédente, de présenter les expériences les plus significatives, comme le Comité de la charte en France ou le DZI en Allemagne. Des règles générales de conduite pourraient en être tirées qu'un comité européen ferait respecter.

3 D'un point de vue juridique, les principes posés par la loi française, qui dispose que les comptes des organismes doivent être transparents, leur gestion rigoureuse, et l'usage qu'ils font des fonds collectés conforme à leurs déclarations, devraient être généralisés.

Les ONG devraient à tout le moins :

- Avoir un statut juridique et respecter toutes les obligations attachées à ce statut ;
- présenter des comptes de l'emploi des sommes collectées ;
- faire contrôler leurs comptes par des experts comptables ou experts aux comptes ;
- avoir une communication claire et honnête ;
- informer leurs donateurs et le public sur les modalités de collecte de leurs fonds et sur les processus de décision mis en œuvre pour leur utilisation.

Si un contrôle de ces organismes doit être imposé par la loi, il importe qu'il s'agisse d'un contrôle a posteriori, mené par un organisme indépendant, par exemple l'institution supérieure de contrôle du pays où l'organisme est enregistré.

Les modalités de ce contrôle doivent par ailleurs respecter la liberté d'association, l'auto-

2. En 1993, une administration locale a refusé à l'union française des athlètes le droit de recevoir un legs. Elle fut condamnée sur la base de deux articles de la convention européenne des droits de l'homme (art 11 - liberté d'association ; art 14-discrimination).

rité de l'instance de direction et la Convention européenne des droits de l'homme.²

Si je pouvais émettre une suggestion, elle serait de voir ce séminaire se conclure par la rédaction d'un manifeste d'ONG décidées à s'engager

dans une démarche de transparence et, de vigilance mutuelle, proposant pour cela un ensemble de principes et de règles du jeu.

L'UAI pourrait faire connaître cette initiative par sa revue et son site internet.

Experiences de dialogue entre la société civile et les gouvernements nationaux dans le cadre du partenariat UE-ACP

par Anne Graumans*

Introduction

Plus que jamais, la renégociation de la Quatrième Convention de Lomé a ouvert un espace où les organisations de la société civile pourront agir et être reconnues comme actrices à part entière dans un futur accord entre l'Union européenne et 71 États ACP. Toutes les parties à la négociation ont en effet reconnu le rôle spécifique et important de la société civile dans la sphère du développement. Pour la Commission européenne, « Le développement sans la participation de la société civile est inconcevable » (Communication de la Commission).

L'avant-projet du mandat de négociation de la Commission européenne propose, au-delà des gouvernements et de leurs agences, d'élargir dorénavant le partenariat à une vaste gamme d'acteurs non gouvernementaux. Cet élargissement à un partenariat participatif doit servir un double objectif : (i) contribuer à instaurer un véritable dialogue avec les partenaires économiques et sociaux ainsi qu'avec l'ensemble de la société civile sur les politiques et les priorités de la coopération, surtout dans les domaines qui les concernent directement ; (ii) associer directement les agents publics et privés à la mise en oeuvre des projets et programmes de coopération. Il est ressorti clairement des rencontres avec les négociateurs de la Commission européenne que le texte relatif à l'association des acteurs non étatiques dans le futur accord s'inspirerait largement de l'avant-projet du mandat de négociation.

La Conférence des ONG des ACP sur l'avenir de la coopération ACP-UE, tenue à Kampala, Ouganda, du 28 au 31 octobre 1997, a demandé qu'aux côtés de l'Ordonnateur national et du Délégué de l'UE puissent être impliqués des acteurs du niveau national et sous-régional. On envisageait la création de commissions PIN et PIR composées de représentants du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des délégations de l'UE. Le Secrétariat des ACP avait invité six organismes centralisateurs sous-régionaux des ACP à assister au Sommet des Chefs d'État des ACP. Ils y allèrent, mais n'eurent pas l'occasion de prendre la parole. Le représentant du Sénégal demanda par la suite que la société

civile soit mentionnée dans la Déclaration. Un amendement fut proposé, mais pas adopté.

Les organismes centralisateurs des ACP ont ensuite mis en place une instance centrale des représentants de la société civile des ACP, qui a finalement donné lieu à la création officielle du Forum de la société civile des ACP en janvier 1999.

En janvier 1999, l'Association INZET a organisé un atelier de deux jours auquel ont été conviés tous les principaux membres du Forum de la société civile des ACP. Un document de position de la société civile des ACP et de l'UE a été élaboré puis discuté avec les Ambassadeurs des ACP, la Commission européenne et des membres du groupe de travail du Conseil sur la coopération au développement à Bruxelles. L'atelier a relevé la nécessité d'une étude sur les mécanismes de dialogue existant entre la société civile et les gouvernements des ACP sur les problématiques de Lomé. L'association INZET a mené cette étude, qui a notamment servi d'apport à une réunion avec les négociateurs de la Commission européenne début mai 1999.

L'étude sur documents

Cette étude sur documents apporte un suivi à l'atelier d'Amsterdam (11-12 janvier) où des acteurs de la société civile de l'UE et des États ACP s'étaient rencontrés pour élaborer des propositions et des prises de position à propos de la participation de la société civile dans l'accord qui doit succéder à Lomé. Les participants ont proposé que l'on associe les acteurs de la société civile à la formulation, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des différents instruments de la coopération ACP-UE, notamment pour ce qui concerne les programmes indicatifs nationaux et régionaux (le rapport de cet atelier est disponible sur le site www.inzet.nl).

Les participants ont rédigé une prise de position de la société civile de l'UE et des ACP, qui stipule que « la participation ne doit exclure aucun thème ni acteur. Des créneaux de participation doivent exister à divers niveaux et dans divers domaines, et notamment en matière de négociation, de dialogue politique, de programmation régionale et nationale, de contrôle et d'études d'incidence ».

*Association INZET
Keizersgracht 132
1015 CW Amsterdam
Pays-Bas
Tel : +31 20 627 3339
Télécopie t 31 20 627 3839
Courrier électronique :
admin@inzet.nl

Traduction : Patrice
Deladrière

Cette étude sur documents a
reçu l'aimable soutien de la

de la Commission nationale
pour la coopération interna-
tionale et le développement
durable (NCDO). Pour la
traduction en français nous
remercions le Comité de
Liaison ONGD.

1/2000, 12-22

Les participants ont appelé les institutions compétentes au plan national, régional et au niveau UE-ACP à « appliquer et élargir systématiquement les meilleures pratiques de renforcement du processus de participation de la société civile au plan national et régional. Ce sont autant d'expériences prometteuses en matière de programmation et de dialogue politique, dont il faudrait tirer les enseignements en vue de les répéter. »

L'étude sur documents menée par INZET se propose de donner un aperçu du fonctionnement des mécanismes de dialogue existants dans les pays du groupe ACP.

Méthodologie

Un questionnaire a été rédigé et envoyé aux organisations de la société civile des pays du groupe ACP. Les sept organisations principales du Forum de la société civile des ACP ont joué un rôle important dans la transmission du questionnaire. Les organisations de la société civile européenne ont également fait parvenir le questionnaire à leurs partenaires. De plus, l'auteur a interviewé les représentants des organisations de la société civile des ACP lors des grandes conférences et rencontres internationales.

Réponses

Nous avons obtenu des réponses et des informations sur une quarantaine d'initiatives menées dans vingt-cinq pays du groupe ACP. En quelques occasions, les organisations régionales nous ont donné des informations sur des consultations qu'elles avaient organisées dans leur région, et une organisation a rendu compte de plusieurs initiatives qu'elle avait prises. Nous avons reçu des rapports régionaux concernant l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, le Pacifique et les Caraïbes.

Les principales réponses au questionnaire sont venues des organisations non gouvernementales, nationales ou régionales. Nous n'avons reçu qu'une seule réponse du secteur marchand (Zimbabwe), et une réponse d'un collectif d'associations paysannes camerounaises. Le bureau jamaïcain de la Friedrich Ebert Stiftung nous a fourni de précieuses

informations à propos des initiatives menées dans les Caraïbes.

Cette étude parlera des organisations de la société civile pour se référer au groupe des répondants, à savoir les divers acteurs et groupes d'intérêt qui ont organisé et participé au dialogue et aux consultations nationales, régionales et internationales sur les problématiques de Lomé.

Principaux thèmes et réponses au questionnaire

1. Initiative des réunions

Ce sont souvent les organisations de la société civile qui prennent l'initiative d'organiser des réunions consultatives sur Lomé. Ce n'est qu'à un stade ultérieur, ou lors d'un deuxième atelier que le ministère national du Commerce et de l'Industrie ou que le ministère du Commerce extérieur co-organise les rencontres.

En Afrique de l'Ouest, ENDA Tiers Monde a organisé des séminaires nationaux dans huit pays, en collaboration avec des organisations partenaires nationales.

En Afrique de l'Est, DENIVA a organisé des réunions consultatives au plan national et, en collaboration avec MWEONG, au plan régional. La participation du gouvernement national s'est traduite par l'apport de personnes-ressources et des fonds nécessaires.

En Afrique australe, MWEONG a dirigé l'organisation de rencontres au plan national et régional. En Afrique du Sud, qui est un membre qualifié de la Convention de Lomé, une commission interministérielle de la Convention de Lomé a été mise en place pour servir d'interlocuteur principal avec la société civile. Elle a aidé cette dernière à organiser des séminaires de consultation et d'élaboration de stratégies.

Jusqu'en 1998, l'expérience caraïbe est un exemple à la fois d'approche régionale et de coopération réussie entre la délégation de l'UE, l'Ordonnateur national et les organisations de la société civile. En 1995, les ONG caraïbes ont commencé à s'organiser et ont demandé au Caribbean Policy Development Centre (CPDC) de représenter le réseau de la société civile, plus connu sous le nom de Caribbean Reference Group. Le CPDC a ensuite travaillé avec le

secrétariat du CARICOM et avec Cariforum, le groupe officiellement chargé du débours des fonds de l'UE. Plusieurs réunions officielles et informelles ont eu lieu depuis lors, tant au niveau national que régional. Dans certains pays, les Ordonnateurs nationaux et les gouvernements ont accepté d'allouer un pourcentage de ces fonds aux programmes initiés et gérés par les ONG. Cariforum, avec l'appui du Secrétariat général du CARICOM et de quelques gouvernements membres, est disposé à réserver une partie du plan indicatif régional aux programmes des ONG et aux programmes communautaires.

La Friedrich Ebert Stiftung a pris l'initiative de plusieurs rencontres en Jamaïque, à Trinidad et Tobago et en Haïti. En coopération avec des instituts, syndicats, organisations paysannes et ONG du crû, elle a organisé des réunions et défini l'ordre du jour.

Dans le cadre d'un projet conjoint avec ECSIEP, le Pacifique Concerns Resource Centre (PCRC) s'est attelé à promouvoir le processus de coopération décentralisée dans la région pacifique. A l'issue d'une première tournée dans 8 pays ACP du Pacifique et 3 DOM-TOM français, il est apparu que l'intérêt pour la Convention de Lomé était faible et sa connaissance quasi inexistante. D'où la décision d'investir davantage de temps dans la diffusion de l'information et dans l'établissement de liens avec les bureaux ministériels compétents des pays ACP du Pacifique.

Cette approche régionale est jugée utile parce qu'elle favorise une approche et une prise de position coordonnées par rapport à l'avenir de la Convention de Lomé. Ces réunions consultatives dirigées par une organisation régionale permettent souvent aux organisations de la société civile d'envergure nationale de tirer parti de l'expérience, des ressources et des capacités de leur grande soeur pour organiser des rencontres nationales. Le partage des informations a donné un coup d'accélérateur au processus de dialogue.

En Afrique de l'Ouest comme dans le Pacifique, on voit souvent deux types de réunions s'organiser : les unes destinées à informer les acteurs de la société civile du contenu de la Convention de Lomé, les autres consacrées à la définition de stratégies et à la formulation de

propositions qui défendent les intérêts des organisations de la société civile.

Quant à la coopération avec les organisations de la société civile européenne, elle apparaît concrètement dans le Pacifique, où l'ONG néerlandaise ECSIEP a organisé des séminaires nationaux sur la Convention de Lomé et sur la coopération décentralisée en étroite collaboration avec le PCRC. La Friedrich Ebert Stiftung (FES) a fait appel à ses réseaux et bureaux nationaux en Afrique et dans les Caraïbes pour financer des réunions de consultation et pour organiser des rencontres.

Les séminaires consacrés à Lomé ont souvent été financés par des partenaires de la société civile du Nord, et notamment par SOS Faim, Belgique et ICCO, Pays-Bas. Certains financements ont également été trouvés dans la région ACP, où quelques réunions ont été financées par des gouvernements nationaux ; dans le Pacifique, les fonds sont venus de la ligne budgétaire destinée à promouvoir la coopération décentralisée. La réunion du secteur privé au Zimbabwe a été entièrement financée par ses participants.

Dans certains cas, les mécanismes de dialogue existaient déjà depuis un certain temps. Le secteur privé du Zimbabwe, par exemple, se réunit dans diverses commissions qui sont autant de lieux de coordination et auxquelles s'ajoute un organisme appelé Forum consultatif économique national. A Maurice, les représentants du secteur privé rencontrent régulièrement le gouvernement au sein du Conseil économique conjoint. Au Sénégal, une commission consultative nationale existe depuis 1997. Cette commission instaurée par le gouvernement regroupe des organisations de la société civile, le secteur privé et divers ministères. Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, un dialogue informel s'est établi de manière ad hoc entre la délégation de l'UE, l'Ordonnateur national et le ministère national compétent.

2. Participants / représentativité

Ce sont les organisateurs des réunions consultatives nationales sur l'avenir de la Convention de Lomé - généralement une ONG - qui invitent les participants et choisissent les personnes-ressources. Peu de réunions ont fait appel à des

chercheurs et à des universitaires en qualité de personnes-ressources. Certaines rencontres ont servi de préparation à des réunions consultatives et n'ont rassemblé que le secteur de la société civile. Dans la plupart des cas, qu'il s'agisse des premières rencontres ou des réunions de suivi, on retrouve une large gamme de participants allant du secteur privé aux organisations de la société civile (syndicats, mouvements de femmes, groupes ecclésiastiques, associations paysannes, etc.), en passant par le gouvernement et la délégation de l'UE. L'étude sur documents montre de manière générale qu'une série d'ateliers et de séminaires ont été organisés dans la majorité des pays ACP, avec un taux de participation croissant. L'accroissement de la participation des ONG est surtout notable dans le Pacifique.

Dans la plupart des cas, hormis le Pacifique, le secteur privé est invité et constitue entre 10 et 25 pour cent de l'ensemble des participants. Dans le Pacifique, le secteur privé tient ses propres consultations avant de définir en 1997 une position régionale sur la Convention de Lomé. Ce processus est parrainé par l'UNIFEM et financé par le PCRC dans certains pays. Les délégations de l'UE sont invitées à toutes les réunions sauf une. Elles répondent à 12 invitations sur 15. En Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes et en Afrique australe, les délégations font des exposés. Un représentant d'une ONG fait néanmoins remarquer que la délégation de l'UE vient faire son discours, puis s'en va. Elle ne prend pas part au débat et on se demande bien dans quelle mesure elle rapporte le contenu du séminaire à la Commission européenne à Bruxelles. Dans le Pacifique, la délégation est toujours invitée, mais elle ne s'adresse aux ONG qu'une seule fois, et encore, après le séminaire proprement dit. Les représentants de l'UE participent en revanche aux plus récents séminaires consacrés à la coopération décentralisée. Un représentant d'une ONG constate que la participation dépend de l'humeur du Délégué de l'UE. Dans certains pays, celui-ci ne veut pas parler aux ONG sous prétexte que l'Ordonnateur national est son contact dans le pays. Dans d'autres pays, les délégués sortent des sentiers battus pour associer les ONG au processus.

Les fonctionnaires des ministères nationaux ou l'Ordonnateur national sont invités à la plu-

part des réunions consultatives nationales. En Afrique de l'Ouest, en Ouganda, dans les Caraïbes et la communauté de développement d'Afrique australe (SADC), ils jouent un rôle actif, soit comme personnes-ressources, soit comme intervenants. Dans les Caraïbes, les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères sont généralement présents pour préciser la position du gouvernement et pour répondre aux questions posées par les acteurs non gouvernementaux, surtout à propos du manque de concertation. Au Zimbabwe, une agence parastatale, chargée de la gestion des micro-réalisations de l'UE, assiste et participe activement aux discussions. Dans le Pacifique les Ordonnateurs nationaux sont avisés des rencontres mais ne viennent pas, ce qui conduit un observateur à constater que les Ordonnateurs nationaux ne sont pas au courant des débats en cours. Plus récemment, on constate un changement dans le Pacifique, où les ministres viennent ouvrir ou clôturer le séminaire et où leurs représentants participent activement aux débats.

Au Niger, les médias sont parties prenantes et dans le Pacifique et dans les Caraïbes, la couverture de presse est excellente.

3. *Ordre du jour des réunions*

Tous les séminaires commencent par mieux faire connaître la Convention de Lomé aux acteurs de la société civile, en reconnaissant du même coup la complexité des dossiers qui ont une incidence sur les renégociations en cours. De plus, la nature complexe de la Convention, les structures européennes de Bruxelles et de la Délégation qui les régissent, combinées à l'évolution politique et économique de l'UE et de ses Etats membres apparaissent comme un obstacle majeur à une appréhension efficace du potentiel de la Convention de Lomé.

Les réponses au questionnaire font apparaître des ordres du jour et donc des thèmes de discussion éminemment variés. Un premier filtrage fait apparaître les grands axes suivants :

- le dialogue politique ;
- la coopération décentralisée ;
- l'avenir de la Convention de Lomé ;
- les relations commerciales et ;
- le rôle de la société civile.

Dans les Caraïbes, la coopération décentralisée et le rôle de la société civile sont au cœur du débat et de l'agencement de relations de travail entre l'Ordonnateur national, la Délégation de l'UE et les organisations de la société civile. Cela se voit surtout de manière très positive à la Barbade et en Jamaïque. Le fait que ces délibérations et discussions aient été entamées à un stade précoce a permis d'entreprendre des actions au niveau régional. Au plan national les débats dépendent fortement de l'attitude du délégué de l'UE : certains se sont montrés très ouverts à la participation de la société civile, d'autres plus que frileux.

Dans la foulée des expériences caraïbes et vu les financements que la société civile avait réussi à obtenir de l'UE, la région pacifique a suivi la même voie, sans toutefois connaître le même succès que les Caraïbes. Un deuxième cycle de séminaires dans le Pacifique démontre un intérêt plus marqué des organes ministériels. Dans 5 des 8 pays Pacifique des ACP, les ONG sont occupées à élaborer, dans le cadre du PIN, des programmes dont la mise en œuvre passera par un processus de coopération décentralisée. La Papouasie-Nouvelle Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu ont élaboré leurs programmes et sont en train de les soumettre aux gouvernements.

En Afrique de l'Ouest, on a assigné quatre objectifs principaux aux réunions : 1) être un forum national où les différents acteurs pourront discuter des accords de coopération qui feront suite à Lomé IV ; 2) donner aux ONG nationales l'occasion de définir leurs propres priorités et positions et de les articuler avec celles de l'Etat et du secteur privé, 3) élaborer des stratégies de lobbying nationales pour les ONG et former des alliances stratégiques, 4) définir des plans d'action en vue de la participation aux négociations de l'après-Lomé.

4. Coopération entre les acteurs

Dans la plupart des pays ACP qui ont répondu au questionnaire, les divers acteurs de la société civile se sont bel et bien consultés durant la phase précédant les rencontres. La plupart de ces réunions ayant un objectif de sensibilisation aux problématiques, ils ne débouchent sur aucune prise de décision. La coopération au niveau

régional s'effectue par une coordination de diverses agences de la société civile telles que ENDA, PCRC, MWEONG et le CPDC. ENDA par exemple, coordonne les séminaires de préparation d'un atelier de plaidoyer politique sur la Convention de Lomé, tenu en novembre 1998 à Dakar. Les participants de cet atelier formulent plusieurs recommandations, dont la nécessité de coordonner le travail de plaidoyer au niveau régional et de trouver des modes de participation au programme indicatif régional. Tout cela aboutit à une conférence électronique pour les ONG de l'Afrique de l'Ouest, afin de faciliter la coopération sur les problématiques de Lomé. A partir de juin 1999, MWEONG publie un bimensuel sur les négociations entre l'UE et les ACP.

En Ouganda, le gouvernement participe activement aux réunions organisées par la société civile. La première rencontre organisée par DENI VA en 1997 est ouverte par l'Ordonnateur national et le Ministre responsable et des chargés de mission travaillant sur Lomé assistent à la réunion pour fournir des éclaircissements et des informations. Le Ministre du Plan ougandais ouvre la réunion des ONG des ACP tenue à Entebbe en 1997. A la réunion régionale de juin 1998 à Nairobi, les participants ougandais décident de commun accord de créer une instance nationale de coordination, regroupant tous les acteurs étatiques et décentralisés. En octobre 1998, le Ministre du Plan convoque un Forum national au cours duquel le Ministre/Ordonnateur national demande la tenue d'une réunion nationale sur les modes d'application des dispositions de Lomé. Cette réunion est ouverte par le Chef de la délégation de l'UE et le gouvernement y est représenté par le Commissaire à l'aide extérieure.

On retrouve quasiment le même schéma en Tanzanie, où le Groupe consultatif sur la Convention de Lomé récemment instituée se compose de représentants du gouvernement, d'universitaires, du secteur privé, d'organisations de la société civile (le syndicat, par exemple), et de politiciens. Bien que les membres assistent aux réunions à titre personnel, les contacts directs facilitent grandement le partage des informations et l'avancement du débat.

La délégation de la CE est un acteur important, même si elle ne dispose généralement que de peu de personnel (pour chaque dollar dépensé en projets ou programmes, la Banque mondiale dispose de dix fois plus de personnel que l'UE pour déboursé cet argent). Ses effectifs professionnels se composent de quatre personnes, dont en moyenne un(e) autochtone. Les organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest qui ont répondu au questionnaire insistent beaucoup sur l'importance du partage et de la diffusion de l'information par la délégation de l'UE, ainsi que sur le dialogue informel entre la délégation et ces organisations. A Trinidad et Tobago, la délégation de l'UE participait volontiers au début, mais plus récemment (à partir de 1998), suite à un changement de personnel, ses réactions se sont faites plus tièdes, pour finir par une absence totale de participation du délégué.

Toute une série d'organisations de la société civile des ACP coopèrent avec les ONG de développement européennes, sans coordination ni d'un côté ni de l'autre et principalement à partir de partenariats bilatéraux. Un autre type de coopération consiste pour une ONG européenne à faciliter une coopération Sud-Sud. La réunion des organisations de la société civile des ACP et de l'UE, organisée en janvier 1999 à Amsterdam, est un bon exemple de coopération fructueuse qui débouche sur des propositions concrètes de suivi.

5. Défis et pierre d'achoppement dans un nouveau partenariat

Les réponses au questionnaire sont généralement optimistes du point de vue de la création de nouveaux partenariats. Dans tous les pays ou presque, les consultations ont donné lieu à la création d'une plate-forme nationale! Au plan régional, plusieurs structures ont été mises en place pour coordonner les activités de la société civile. Les réunions et les séminaires sont des forums de dialogue neutres et sans intimidation où les différents acteurs se retrouvent pour formuler des propositions concrètes.

En Afrique de l'Ouest, la proposition envisageait une participation de la société civile à tous les niveaux de l'élaboration politique. Dans

l'idéal, la consultation devait se faire à différents niveaux de la société et porter sur des thèmes spécifiques. La conception des programmes devait associer les principaux acteurs, entre autres les pouvoirs publics compétents, les groupements nationaux de la société civile et les chambres de commerce. Pour faciliter le dialogue, il fallait en outre établir des structures permanentes telles que les groupes de travail nationaux sur Lomé. L'expérience menée en Côte d'Ivoire en est l'illustration : le Ministre du Commerce extérieur voulait s'assurer la participation des acteurs de la société civile dans tous les processus conduisant à la mise en oeuvre de la Convention de Lomé : il proposa donc de constituer une plate-forme nationale ONG-gouvernement.

En Afrique de l'Ouest des plates-formes et commissions nationales sont créées, au niveau régional les expériences et le plaidoyer sont coordonnées via la conférence électronique, et au plan international la création du Forum de la société civile des ACP devrait faciliter le plaidoyer.

Dans le Pacifique, dans le volet coopération décentralisée du projet Lomé programmé conjointement par ECSIEP et le PCRC, ce dernier apporte son soutien à la création de structures de coopération décentralisée et facilite le processus en étant l'intermédiaire entre les délégués de l'UE et les ONG locales. Jusqu'ici, les Fidji en sont toujours à la phase de programmation tandis que le Tonga est en train de mettre en place sa structure de coopération décentralisée en collaboration directe avec le représentant du gouvernement local. Les propositions relatives au programme de coopération décentralisée ont donné naissance à quelques structures de participation au dialogue entre le gouvernement et la société civile. Les gouvernements nationaux ne tiennent cependant pas beaucoup à associer les acteurs de la société civile au-delà de la phase consultative qui précède le processus décisionnel et la phase de mise en oeuvre. La participation au niveau de la conception des projets et des programmes et au niveau décisionnel est quasi nulle une fois les programmes approuvés. Les gouvernements nationaux se retranchent principalement derrière le problème de la représentativité.

Dans les Caraïbes, le Secrétariat du CARICOM et son Mécanisme régional de négociation

ont tous les deux favorisé et sollicité une participation de la société civile finalement réduite pour des raisons budgétaires. Un des reproches constants est celui de l'arrivée tardive (ou de la remise sur place) des documents à discuter, ce qui ne permet pas aux ONG de se consulter ou d'en parler avec leurs adhérents avant les réunions.

Dans une déclaration informelle, les ONG mozambicaines apportent leur soutien aux propositions faites lors de la réunion de la société civile des ACP à Entebbe en 1997 : ces propositions demandaient que des commissions conjointes, formées de représentants de l'UE, du gouvernement central, des pouvoirs publics locaux, de la société civile et du secteur privé soient créées, que les projets financés par l'UE soient soumis, analysés et approuvés par cette instance dans chaque pays ACP, et qu'on laisse à Bruxelles le soin de financer les projets approuvés sur place.

En Ouganda, le processus a consisté à encourager la formation d'une commission nationale. En Afrique australe (SADC) plusieurs réunions régionales ont été organisées. Une des pierres d'achoppement rencontrées à ce niveau fut l'absence quasi totale de structures de participation de type institutionnel dans la plupart des pays de la SADC.

Ceci explique le pessimisme de certaines réponses au questionnaire s'agissant des réticences des gouvernements nationaux à associer les acteurs de la société civile aux programmes indicatifs nationaux. Comme le souligne le secteur privé du Zimbabwe : « Les gouvernements qui bénéficient d'un mécanisme d'aide ne tiennent pas à voir d'autres envahir leur pré carré. C'est également la chasse gardée des fonctionnaires concernés et leur principale source d'influence et d'ascendance. » C'est ce qui explique que dans certains cas les ONG progressistes aient été exclues des ateliers et que dans d'autres on leur ait refusé un financement. Dans les petits pays producteurs de bananes des Caraïbes, on retrouve la même situation, bien qu'elle soit en train de changer. Un travail de plaidoyer positif et documenté de la Winward Island Farmers' Association, par exemple, a permis d'étayer solidement les consultations avec les gouvernements nationaux, en mettant en lumiè-

re les véritables préoccupations et contraintes des petits exploitants de bananes d'Europe et des Caraïbes.

Pour beaucoup, le suivi des réunions constitue l'une des principales pierres d'achoppement. Il n'est guère facile de trouver des ressources pour financer les activités de plaidoyer et de lobbying, d'où une asphyxie du processus de renforcement des capacités. La plupart des structures nationales mises en place sont encore embryonnaires. De nombreux questionnaires insistent sur le fait que ces structures nationales s'inscrivent dans un processus qui requiert un engagement, tant sur le plan humain que financier. A cet égard, le cas du Niger est frappant. La société civile avait mis en place une commission de coordination provisoire, puis avait fait pression et négocié cinq mois durant avec les fonctionnaires pour obtenir une lettre d'approbation. Ce délai a paralysé les efforts de la société civile.

De manière générale, les organisations de la société civile qui ont répondu au questionnaire ont un point commun qui s'avère rapidement une pierre d'achoppement. Il s'agit de leur méconnaissance de la Convention de Lomé. Certains précisent que cela procède d'un manque d'informations disponibles et, plus généralement, d'un manque d'intérêt de la plupart des participants pour ce sujet. Les ONG organisatrices ajoutent que le dialogue avec la Banque mondiale, le FMI et les Nations unies offre généralement un profil plus élevé. Les fonctionnaires gouvernementaux en savent aussi peu sur la Convention de Lomé que les organisations de la société civile.

Le manque d'information est lié au fait que les avantages de la Convention de Lomé ne sont pas connus par ceux qui devraient en être les bénéficiaires. Beaucoup ne savent pas très bien quels sont les enjeux et les potentialités de la Convention de Lomé, de la coopération décentralisée et des négociations en cours. Les organisations de la société civile mésestiment le travail politique et de plaidoyer, notamment parce qu'il est difficile d'obtenir des financements pour ce type d'activité. Les organisations de la société civile sont elles-mêmes confrontées à des problèmes essentiels de survie, de pauvreté, de genre, de délinquance, de violence, etc. et ne sont guère disposées à allouer leurs maigres res-

sources à un débat permanent sur les relations avec l'UE, surtout lorsqu'elles constatent que le secteur qu'elles représentent a peu de chances d'infléchir le cours des négociations.

Les gouvernements qui hésitent à assister aux séminaires et l'inaptitude des ONG à répondre aux exigences de l'UE sont d'autres éléments qui font obstacle au développement de structures qui fassent avancer le processus.

Conclusions

La principale conclusion que l'on puisse tirer des réponses au questionnaire est que dans la plupart des cas le secteur non gouvernemental est à l'initiative de l'organisation de réunions consultatives nationales et que dans certains cas des Commissions nationales ont été créées. Ces Commissions nationales, Forums nationaux ou Commission conjointes sont formés d'acteurs de la société civile et de structures publiques nationales et servent de plate-forme nationale de dialogue. Cela signifie que les mécanismes de dialogue associant les organisations de la société civile sont théoriquement en place. Dans d'autres cas, des plates-formes nationales d'ONG se sont constituées autour des problématiques de Lomé. En Ouganda, en Côte d'Ivoire et au Sénégal ces structures nationales ont parfaitement réussi à organiser le dialogue et des séminaires. Ces réussites tendent à justifier l'approche qui consiste à échafauder à partir des pratiques existantes et à proposer la constitution d'une task force UE-ACP qui travaillerait à la mise en route d'un projet pilote traitant de la participation de la société civile dans ces pays.

La principale pierre d'achoppement mentionnée dans les réponses au questionnaire est l'évolution de ces structures nationales et leur mutation en plates-formes de dialogue (semi-) permanentes. Le problème se résume souvent à un manque de capacité humaine et de ressources financières. La complexité des procédures de financement de l'UE et le passage obligé par l'approbation des fonctionnaires nationaux ne font qu'ajouter au sentiment de frustration.

Tout cela plaide pour l'institutionnalisation des mécanismes de dialogue, en commençant par le niveau national, pour garantir ces processus.

Délégation de l'UE

Le questionnaire montre que la plupart du temps les délégations de l'UE ont assisté aux séminaires consultatifs sur Lomé, même si dans quelques cas isolés elles n'ont ni participé au débat ni donné l'impression d'incorporer les expériences de la société civile à leur future action. En quelques rares occasions un dialogue informel sur des sujets d'intérêt commun s'est instauré entre les organisations de la société civile et la délégation de l'UE. Cela prouve bien que tout dépend dans une large mesure de l'attitude de la délégation de l'UE vis-à-vis des représentants de la société civile du pays.

On nous a également rapporté certains cas où la délégation de l'UE n'avait pas répondu aux invitations des organisations de la société civile et ne s'était pas montrée coopérative du point de vue du partage et de la diffusion des informations. Dans certains pays, la délégation travaille en étroite collaboration avec le gouvernement national, ce qui ne permet pas franchement à d'autres voix progressistes et alternatives de se faire entendre dans les conférences nationales. Il est également inquiétant de constater qu'il existe apparemment un énorme fossé entre les intentions politiques et l'application concrète. L'UE à Bruxelles veut décentraliser les responsabilités mais ne semble pas disposée dans le même temps à allouer les ressources humaines et le pouvoir décisionnel nécessaires au niveau du terrain.

Une recommandation d'ordre général serait de sensibiliser davantage la délégation de l'UE à la nécessité de soutenir les acteurs de la société civile dans leur travail de plaidoyer et de politique. Pour citer un représentant d'une ONG : « Aussi reconnaissant soit-on chaque fois qu'un représentant de l'UE daigne honorer un séminaire de sa présence, tout cela ne devrait pas dépendre de son bon vouloir, mais bien être institutionnalisé d'une manière ou d'une autre. » Ce pourrait d'ailleurs être un processus dans les deux sens, par l'échange d'expériences et d'informations précieuses et la conclusion de partenariats.

Pour l'instant, la délégation de l'UE ne joue qu'un rôle mineur dans la conception et la mise en oeuvre de la Convention de Lomé. Ses bureaux ne comptent généralement pas plus de quatre collaborateurs, dont un(e) autochtone.

Les délégations de l'UE ne sont bien souvent que des unités administratives sur le terrain, pour qui les petits projets apportent autant de travail administratif que les gros. Les procédures sont longues et complexes, ce qui rebute les organisations de la société civile locale.

Représentativité et légitimité

Il ressort clairement du questionnaire que la représentativité est une condition préalable à la réussite des plates-formes nationales de consultation. L'expérience caraïbe montre que les représentants de la société civile sont en permanence conscients de la nécessité de laisser la porte ouverte à de nouveaux acteurs, organisations, thèmes et idées.

Il convient néanmoins de cerner la question de la représentativité. Dans des sociétés qui sont et ont été sujettes à d'énormes changements politiques et économiques, la société civile doit encore prendre forme. Ce qui ne signifie pas qu'elle soit inexistante ni qu'elle ne soit pas représentative des communautés. Cela montre tout simplement la nécessité d'appuyer ces structures pour les faire progresser. L'ensemble de la société civile exhorte dès lors les négociateurs de l'UE à prendre cette évolution en compte, et de veiller dès à présent à associer la société civile à un nouveau partenariat de développement entre l'UE et les pays du groupe ACP. Il faut mettre en place des mécanismes qui fassent le lien et qui renforcent les commissions nationales et forums nationaux existants. La nouvelle convention devra garantir ce point en prévoyant un dialogue formel et structuré dans le futur partenariat.

Les délégations de l'UE en particulier devront pratiquer une politique de la porte ouverte, fournir leurs informations aux organisations de la société civile et faciliter leur participation à tous les stades du partenariat de développement entre l'UE et les ACP. Nous recommandons à la Commission européenne de Bruxelles d'édicter un corpus de lignes directrices qu'elle enverra à ses délégations.

Garanties

Dans le cadre de coopération UE-ACP, la nécessité de la démocratie, du respect des droits

de l'homme et de l'État de droit figurent à l'Article 5 : ce sont les éléments dits essentiels. L'Annexe LXXX de la Convention de Lomé précise que les gouvernements des ACP feront un effort pour consulter et informer les agents de développement et que l'UE comme les gouvernements des ACP fourniront les informations nécessaires à la participation de la société civile dans la mise en oeuvre des programmes financés par le FED.

Comme le montre le questionnaire, cette garantie n'a pas suffi à assurer la participation de la société civile dans le partenariat UE-ACP. Les textes traitant de la société civile devraient par conséquent être renforcés, de même que la base légale. La prochaine Convention devrait stipuler qu'un dialogue formel et structuré sera instauré avec les acteurs de la société civile. Une des manières de garantir une réelle participation de la société civile consisterait à la faire figurer dans les critères de performance qui doivent être élaborés. Non pas des conditionnantes fixées par les bailleurs de fonds mais un ensemble de paramètres définis localement. D'autres débats seront nécessaires pour ce faire, et la société civile devrait être associée à la formulation de ces paramètres. Il faudrait également mesurer la performance de l'UE.

Une garantie nécessaire et complémentaire pour assurer une réelle participation de la société civile consiste à développer des mécanismes de participation viables. Les expériences analysées dans cette étude sur documents montrent que les mécanismes de dialogue et de participation des organisations de la société civile évoluent dans de nombreux pays ACP.

Appropriation et participation

Pour être durable, la démocratie doit trouver ses racines et sa sève au niveau local. La démocratie doit donner sa place à chacun, englober l'État, la société civile et le secteur privé ; tous doivent partager des responsabilités complémentaires pour la faire progresser.

Les organisations de la société civile demandent donc instamment que les Programmes indicatifs nationaux et régionaux soient démocratisés en devenant des instruments globaux au service du développement. Dès la conférence

Pays	Date	Initiative	Nombre de participants	Présence de l'UE	Gouvernement	Participants du secteur privé	Suivi
Cote d'Ivoire	6-7 oct 1998	ONG Côte d'Ivoire-Ecologie	50	oui	oui	oui	Plate-forme nationale d'ONG
Zimbabwe		Ministère du Commerce	n/a	non	oui	oui	aucun
Ghana	28-29 août 1998	ONG	n/a	non	n/a	n/a	
Niger	27-29 août 1998	ONG : Femme et Famille	41	oui	n/a	oui (4)	comité de coordination national
Benin	13-14 octobre 1998	ONG	45	oui	n/a	oui (6)	commission nationale
Sénégal	9-10 octobre 1998	ONG	45	oui	n/a	oui (2)	commission nationale
Burkina Faso	7-8 janvier 1999	ONG : SPONG	40	oui	oui	non	commission nationale
Gambie	21-22 janvier 1999	ONG	25	oui	n/a	n/a	commission nationale
Guinée	3-5 février 1999	ONG	57	oui	n/a	n/a	commission nationale
Cameroun		ONG : Lomé Sud	21		oui	non	
Ouganda		ONG : Denvia et MweONG	40	oui	oui	oui (10)	
Afrique du Sud	octobre 1997	ONG: FGD-FES-DBSA, Ministère du Commerce et Ministères des Affaires étrangères	60	non	oui	oui	groupe de travail informel
Tonga	octobre 1998	ONG: National Liaison Unit Pacific YWCA	n/a	n/a	oui	n/a	
Papouasie- Nouvelle Guinée	avril 1999	ONG: NANGO / MELSOL et ENSBEK	n/a	n/a	n/a	n/a	
Vanuatu	juin 1999	ONG: VANGO	n/a	oui	n/a	n/a	
Fidji (regional)	mai 1997	ONG: PCRC, UNIFEM	n/a	oui	oui	oui	
Iles Salomon	juin 1999	ONG	n/a	oui	n/a	n/a	
Fidji	septembre 1998	ONG : PCRC, National Council of Women, Pacific Regional YWCA	n/a	oui, mais n'a pas assisté	non	non	
Caraïbes	a partir de 1995	Caribbean Policy and Development Centre	n/a	oui	oui	oui	représentation du réseau de la société civile
Communauté de développement d'Afrique australe	avril 1999	Foundation for Global Dialogue, Friedrich Ebert Stiftung, Lomé Trade Research Unit (Université du Zimbabwe)	40	oui	oui	oui (13)	
Zimbabwe	1998	MWEONG	10	non	non	oui	réunion spécifique sur les questions de genre
Cote d'Ivoire	1998	MWEONG-FES	30	oui, mais n'a pas assisté	oui, mais n'a pas assisté	non	
Zimbabwe	1997	MWEONG - Poverty Forum	30	oui	oui, mais n'a pas assisté	non	
Haiti	mars 1997	FES, Association of Caribbean economists	n/a	n/a	n/a	n/a	position présentée à la réunion des ministres des affaires étrangères du CARICOM en avril 1997
Jamaïque	juillet 1997	FES, syndicats caraïbes	n/a	n/a	n/a	n/a	
Trinidad & Tobago	mars 1998	FES, University of West Indies	n/a	n/a	n/a	n/a	
Tanzanie	mai 1999	Groupe consultatif sur la Convention de Lomé, FES	25	oui	oui	oui	
Mozambique	juin - octobre 1998	ONG: Vox Sud	n/a	non	n/a	non	

d'Entebbe de 1997, la société civile des ACP avait proposé de constituer des commissions PIN et PIR regroupant des organisations de la société civile, le gouvernement, l'UE et le secteur privé et qui auraient une fonction consultative et de conseil. Les organisations de la société civile veulent un dialogue formel et structuré dans le cadre des PIN et des PIR. Elles proposent donc d'ajouter dans chaque PIN une section précisant le rôle que la société civile jouera dans sa conception, son contrôle et son évaluation. Chaque PIN devrait par ailleurs inclure une section qui résume les observations de la société civile à propos des résultats de la consultation et de la coopération.

Il ressort aussi du questionnaire que les financements au titre de la coopération décentralisée sont très appréciés et apportent une énorme plus-value aux organisations de la société civile. Des discussions se sont engagées pour créer une fenêtre de financement distincte pour la société

civile, qui constituerait une source de financement supplémentaire, allouée au plan national

Au niveau UE-ACP, le tout nouveau Forum de la société civile des ACP devrait bénéficier d'un statut d'observateur permanent auprès des institutions de l'UE et des ACP.

Annexe : Principales données chiffrées des conférences consultatives organisées dans les pays ACP

Ce tableau n'est pas complet. Beaucoup de pays ACP ont organisé plus d'une conférence consultative. Pour d'autres pays ACP, nous n'avons reçu des informations que sur les rencontres régionales.

Remarque : Des consultations nationales portant sur la Convention de Lomé ont été organisées dans tous les territoires d'outre-mer et pays Pacifique des ACP. Ces réunions ont été organisées à l'initiative d'ONG du pays en collaboration avec le PCRC. Seules les ONG ont assisté à ces réunions.

Amsterdam, juillet 1999

Productive aging

by Anne O'Sullivan*

Introduction

The worldwide aging phenomenon, which Ambassador Julia Alvarez has termed an "AgeQuake" (Alvarez, 1999), will profoundly affect the way societies of the future function. In every corner of the world the decisions we reach on social, political and economic issues will be indeed, are currently being influenced by this unique and dramatic shift in worldwide demographics. The effects of this so-called silent revolution, "...are being felt by every individual, family, neighbourhood and nation throughout the world." (U.N. Document/ *Ageless Thinking in the Next Millennium*, 1999)

Population figures show that throughout the world, one million people turn 60 every month. From 1950 to the year 2000, twenty years will have been added to the average life expectancy worldwide. This phenomenon predicts that within the next twenty-five years, one of every four people in developed countries will be over the age of 60 and in thirty years time (2130), one-third of the population in the developed world will have reached that age. In developing countries that figure is predicted to be one in five. By the year 2150, one third of the world's population will be over 60 years of age. While the demographic shift in both the proportion and absolute numbers of older persons was slower to take hold in developing countries, 80% of the people turning 60 every month are now in the developing world and those countries have begun aging at a rate faster than that in the industrialized world (U.N. Document/ *Global Life Expectancy Increases by Twenty Years*, 1999).

The AgeQuake can be looked at as a problem for societies and indeed, providing adequate health care, assuring financial security and addressing issues of poverty and discrimination do need our attention. This phenomenon can also be looked upon as an opportunity. In designating 1999 as the International Year of Older Persons, the United Nations General Assembly resolution declared that the Year was being observed, in recognition of humanity's demographic coming of age and the promise it holds for maturing attitudes and capabilities in social economic, cultural and spiritual undertakings, not least for global peace and development in the

next century." The theme for the International Year of Older Persons, "Towards a Society for All Ages" speaks to the potential to utilize the skills and experience of our older citizens in resourceful ways so that we enhance the the quality of life for all generations. In its Welcome to The 1999 International Year of Older Persons, the United Nations declared that, "A 'Society for all ages' is one that enables the generations to invest in one another and share in the fruits of th at investment guided by the twin principles of reciprocity and equity."

If we are to maximize the opportunities which the aging revolution presents, we must first examine the ways in which we can enhance the capacity of older persons to be productive citizens by: (i) assisting older persons to age with dignity in a secure environment; (j) providing opportunities for reflection and attention to the spiritual and intellectual needs of our aging citizens; and (iii) allowing older persons to make meaningful contributions to their community. The term productive aging can mean different things to different people and its meaning is, of course, strongly influenced by the culture in which it arises and the traditional role of older persons within that culture. The following is an attempt to explore the many dimensions of productive aging and to suggest the widest possible range for ways to think about its meaning for both individuals and societies.

Philosophical and Theoretical Framework

What is Productive Aging?

Productive aging can be expressed in a variety of ways from personal development to community action. In all societies, lifestyle options open to older persons are dictated, to a large degree, by the health status and level of economic security enjoyed (or not enjoyed) by each individual and by the economics and social policies of the society at large. Poverty and the lack of health care resources can severely limit older persons' ability to engage in many of the activities commonly referred to as productive. Brigid Donelan, Social Affairs Officer of the United Nation's programme on ageing, (which houses the Secretariat for the

*This text is a background paper presented at the 1999 Seoul International Conference of NGOs. The author is Executive Director, RSVP International.
(j) international Plan of Action on Ageing

Transnational Associations
1/2000, 23-30

International Year of Older Persons), suggests that the term resourceful as opposed to productive aging, may better capture the range of life situations in which older persons around the world find themselves. Many of today's very old persons are unprepared for the extra years they've been given. Dr. Gunhild Hagestad, Professor of Sociology at Agder College in Norway and Northwestern U., Illinois, and keynote speaker at the 1998 International Day of Older Persons terms them, "surprised survivors", "...demographic and social pioneers" exploring a new age for old age. (*Ageless Thinking in the Next Millennium*). The planning required to enhance the potential for a productive later life is (or should be) a joint responsibility shared by individuals and the societies in which they live.

Productive aging is manifested as a complex mix of personal and societal needs some of which compete with one another for time and expression. Whether old or young, we all experience the continuous oppositional pull of a self nurtured by both separation from and community with, others. The proportion of time and energy expended on survival activities varies across both time and culture. When considering the meaning of productive aging and the ways to enhance it, we must, therefore, consider both the personal needs of older persons as well as the demands which society makes on their time and energy. In considering the meaning of productive aging what are the relative merits of: Spending one's old age foraging for food? Doing menial work in order to subsist? Climbing mountains for recreation? Caring for one's grandchild? Doing volunteer work? Writing one's memoirs? or spending time reflecting on the meaning of life and one's role in it? Is one set of activities more productive than the others? Societies must acknowledge that the relative expenditure of time and energy which older persons have at their disposal will depend upon each individual's level of economic and physical health. On an individual level, doing the best we can with what we have may be the most productive (resourceful?) way to age at all stages of life but society must take responsibility for the social and economic climate in which productive aging occurs.

Resourceful/productive aging may, therefore, be defined as the ability to utilize one's

resources at whatever level they exist in the most productive way possible; always balancing the realities of poverty and/or frailty against the danger of others prematurely usurping control and initiative. Society's cumulative goal-realized at the level of each individual should be to maximize the degree of personal control each individual has over his/her fate and to empower older persons by creating an environment in which they are involved in decision making on individual and social issues which affect their lives.

Aging Productively Can Include;

- Engaging in survival activities such as farming, bartering and/or working for basic resources such as clothing, food, shelter.
- Being employed in paid work which involves tangible contributions to the economy and the society. Depending upon the circumstances, this might involve continuing to work at a previously held job, finding a new and different occupation and/or working part time or full time whether of necessity or by choice.
- Utilizing skills and experience to provide ones family or community with voluntary services and to address social issues. e.g., caring for/raising grandchildren, volunteering in schools and/or local community agencies, running for office/school board, serving on community boards.
- Engaging in activities which have the capacity to enhance individual physical, intellectual, psychological, spiritual and emotional growth and development.
- e.g. sports/physical exercise, returning to school, learning to play an instrument or paint, learning to meditate, exploring religious and/or spiritual subjects, participating in personal analysis, joining therapy or discussion groups.

Gerontological Theory:

The theoretical framework for gerontological discussions about productive aging and related concepts is grounded in a forty-year debate between two diverse points of view about what it means to grow old disengagement theory and activity theory. Neither train of thought meets the specific criteria necessary to be a proper theory

but the word is nevertheless used as a descriptive throughout the gerontological literature.

Disengagement "Theory":

In *Growing Old* (1961), Gummig and Henry proposed a complicated theory of aging which they termed Disengagement Theory. In essence it said that as we age a process occurs-spurred by the expectation of death and disability-in which society and the individual disengage from one another by mutual consent. While disengagement has been refuted and discredited as a broad social theory of aging, a process of some psychological and social disengagement which generally increases with age, is acknowledged to occur in many individuals (Havighurst, Neugarten & Tobin, 1968). Leaving aside obvious physical limitations which may occur with age, the debate over whether the tendency toward disengagement as one ages is socially constructed, hard-wired into our biological aging process, or some combination of the two continues among gerontological scholars.

Activity "Theory"

The most substantive response to the Cumming & Henry theory of inevitable withdrawal is the doctrine of "activity" or, as some call it, "modernity" or "modernism", as a mode of aging. This school of thought suggests that "successful" aging is accomplished through staying busy and active rather than withdrawing. While most activity theorists don't dispute the occurrence of disengagement in some aging individuals, they believe strongly that disengagement behavior is socially constructed and comes about as a response to the message that we lose our value as we age. The drawback of activity theory is that it has become the rallying point for those who would deny aging and urge everyone to stay "young". We choose to treat disengagement as pathological and promote the activity model as the norm for successful aging. Our youth-oriented society proposes that an admirable old age is one in which we continue to act "young". Rather than focusing on the ways in which aging is a continuation of other stages of life - a natural part of the life cycle with its own positive and negative attributes - we treat it as a calamity. Anything

which interferes with our ability to be active causes us to lose status as successful/normal agers. It is not that engagement isn't a good thing, it is rather that activity theory supports social norms which define normal/successful aging in a way that doesn't allow for sufficient variety in the expression of social and psychological engagement and/or disengagement. Those who can no longer deny or hide the fact that they are old are marginalized, pitied and/or patronized thereby perpetuating and reifying the sense of calamity associated with growing old.

Implications for Defining Productive Aging

Ron Manheimer (1989) characterizes our modern dilemma as: "...the way that medical technology pushes out the limits of old age, introducing flexibility into the life cycle, challenging the timing of life events, and, inadvertently, rendering old age shapeless in time, therefore, ambiguous in purpose and meaning." Thomas Cole (1985) acknowledges the advantages that have accrued as a result of liberating old age from social and cultural stereotypes which depicted it as a time of inevitable decline and deterioration. He is, nevertheless, concerned that the "activity" ethic creates an alternative stereotype which has become fodder for the marketplace and the media. In addition, the stereotype of the tennis-playing, mountain-climbing older person as the embodiment of "successful" aging implies that anyone not able to fit that stereotype is, by definition, aging "unsuccessfully". Cole (1984) sees this as akin to Victorian moralism which regards inactivity as sinful and denies the reality of frailty and mortality (or, indeed, proclivity). Even more significantly within the context of a discussion on the meaning of productive aging, it implies that anyone not fitting the stereotype of external activity is less productive and, therefore, of less value to society. In developing countries, where economic survival is often the main issue facing all generations, older persons stay active as a matter of necessity. Under those circumstances, older persons may be recognized for the value of the contributions they make to their community or conversely, be seen as utilizing scarce resources needed by the young. In all cultures where it occurs, aging and a preoccupation with the ideal

of youth contributes to negative attitudes, stereotyping and in some cases, abuse, of older persons.

United Nations Framework to Enhance Opportunities for Productive Aging

The issue of aging was first addressed at the United Nations in 1948 when the U.N. Economic and Social Council (ECOSOC) conducted a worldwide study on aging. The first major speech on older persons was made in the General Assembly in 1969. Two years later, a resolution was adopted requesting the Secretary General to investigate the aging situation in the world. At that time, the U.N. programme on ageing was established and a number of U.N. studies followed. These were the first demographic projections of the coming AgeQuake. These first reports predicted that between 1970 and the turn of the century, a 50% increase in the number of older citizens would occur in developed countries and a startling 150% increase in developing countries. By 1978, these predictions had provided the impetus for the formation of the NGO Committee on Aging at the U.N. headquarters in New York City.

In 1982 the U.N. World Assembly on Ageing was held in Vienna. The NGO Committee on Aging provided leadership at this historic event and contributed input to the document, "The International Plan of Action on Aging". In December, 1990, the General Assembly endorsed the action programme on ageing for 1992 and beyond and designated October 1 as the International Day of Older Persons to be celebrated annually. In 1992, the General Assembly adopted the Proclamation on Ageing at its 42nd plenary meeting and determined to observe 1999 as the International Year of Older Persons. Since then, the NGO Committee on Aging and the United Nations have produced several documents focused on aging. Several explicitly address issues relevant to the theme of Productive Aging. The following are citations from documents developed at the United Nations which address productive aging either directly or by implication:

October, 1990: Report of the Secretary General/Questions on Aging

- Local Agenda... support(s) the view that ageing is not only a subject of specialized concern but a process affecting daily living, requiring responses by individual, family and neighbourhood.
- Local governments [may] integrate the needs of older persons in urban and community planning ... bearing in mind the diversity of older person including, among others, indigenous elders, migrants and refugees.
- Business Sector [may] establish employment ... opportunities and environments for seniors ...; Expand life-long on-the-job training and retraining opportunities; Support senior enterprises, etc.
- Schools/Colleges [may] expand education for seniors.
- The Media [may] explain population ageing; show the diversity, experiences, contributions, views, creativity, organizational skills, dignity and courage of [older persons].

August, 1994: On Behalf of Ageing/A Dialogue [on aging in preparation] for the [1995] World Summit for Social Development

- Older persons will be recognized as socio-economic assets in [all] countries;
- The concept of age discrimination will be recognized and [become] a human rights/social protection issue;
- " give each person, whether working or retired, the right to find his or her place in society;
- Employment policy for people of all ages will be at the forefront of national and international discussions;
- Nations [should] earmark special funds for skills training and employment assistance for older workers;

September, 1994: Programme on Action/International Conference on Population & Development

- Objectives:*
- (a) To enhance... the self-reliance of elderly people and to create conditions that promote quality of life and enable them to work and live independently in their own communities as long as possible or desired;

(b) To develop systems of health care as well as systems of economic and social security in old age, where appropriate, paying special attention to the needs of women;

(c) To develop a social support system, both formal and informal, with a view to enhancing the ability of families to take care of elderly people within the family.

Recommended Actions:

- Governments should ensure that... elderly people [can] lead self-determined, healthy and productive lives and make full use of the skills and abilities they have acquired... The valuable contribution that elderly people make to families and society, especially as volunteers and caregivers, should be given due recognition and encouragement.

September, 1994: Global Targets on Ageing for the Year 2001

- Generate support for integrating ageing into national and international development plans and programmes;
- Generate support for community-based programmes of care and participation of older persons;
- Establish a global network of senior volunteers for social and economic development.

October, 1994 (revision/1992 document): UN. Principles for Older Persons independence.

Older persons should:

- Have the opportunity to work or other income generating opportunities;
- Be able to participate in [retirement decisions];
- Have access to... educational and training programmes;
- Be able to reside at home as long as possible.

Participation. Older persons should:

- Remain integrated in society;
- Participate in [forming and implementing] policies that directly affect [them];
- Share their knowledge and skills with younger persons;
- Be able to seek and develop opportunities for service to the community and serve as volunteers;

- Be able to form movements or associations of older persons.

Self Fulfilment. Older persons should:

- Be able to pursue opportunities for the full development of their potential;
- Have access to the education, cultural, spiritual and recreational resources of society.

March, 1995: The Copenhagen Declaration and Promotion of Action [for the] World Summit for Social Development

- ... in all countries older persons may be particularly vulnerable to social exclusion, poverty and marginalization.
- Principles & Goals

Heads of State and Government pledge to... create a framework for action to... fulfill [their] responsibility ... by ensuring equity among generations [and] to improve the possibility of older persons achieving a better life...

• Commitments

... acknowledge and encourage the contributions of people of all age groups ... and foster a dialogue between generations...

... to emphasize the shared responsibility of men and women in ... the support of older family members...

... to emphasize lifelong learning by seeking to improve the quality of education [for] people of all ages...

... [to assist older people to] participate fully in the social economic and political process of development.

- Basis for action and objectives [for the] eradication of poverty-

Comprehensive provision for the basic needs of all;

Policies ensuring that all people have adequate economic and social protection during unemployment, ill health, maternity, disability and old age;

Policies that strengthen the family and contribute to its stability in accordance with the principles, goals and commitments contained in the Copenhagen declaration

- Enhance social protection and reduce vulnerability
... protect from poverty people who can't work due to ... old age ... or due to caring for older relatives
ensure that social protection and social support programmes meet the need of ... older women
Providing assistance to grandparents who have . . . responsibility for children, particularly [those due to] serious diseases such as AIDS or leprosy
Creating a financial environment which encourages people to save for their old age
[Protecting] retired workers [against] poverty
Encouraging and supporting cross-generational participation in policy and programme development and in decision making bodies at all levels

The International Year of Older Persons - 1999

- Global Targets
 - Support countries in setting national targets on ageing.
 - Generate support for integrating ageing into national and international development plans and programmes.
 - Generate support for community-based programmes of care and participation of older persons.
 - Improve cross-national research on ageing including harmonization of terminology and methodology.
 - Include an item on ageing in international events and meetings of relevance.
 - Establish a -obal network of senior volunteers for social and economic development.
 - Facilitate closer cooperation among non-governmental organizations on ageing.
 - Facilitate closer cooperation among inter-governmental organizations on ageing.

(Global Targets on Ageing for the Year 2001; Aug/1 992/reprint 1994)
- Conceptual Framework
 - The conceptual framework of the programme in preparation for the observance of the International Year of Older Persons in 1999 has four dimensions:

Situation of Older Persons: "...the transition to a positive, active and developmentally oriented view of ageing may well result from action by elderly people themselves, through the sheer force of their growing numbers and influence. The collective consciousness of being elderly, as a socially unifying concept, can in that way become a positive factor."(1)

Lifelong Individual Development: "... Ageing is a lifelong process and should be recognized as such. Preparation of the entire population for the later stages of life should be an integral part of social policies and encompass physical, psychological, cultural, religious, spiritual, economic, health and other factors."(1)

Multigenerational Relationships: "... The respect and care for the elderly, which has been one of the few constants in human culture everywhere, reflects a basic interplay between self-preserving and society-preserving impulses which has conditioned the survival and progress of the human race."(1)

Development & the Ageing of the Population: "...Countries should recognize and take into account their demographic trends and changes in the structure of their populations in order to optimize their development."(1)

• Operational Framework

The operational framework is designed to facilitate mainstreaming and encourage activities within a long-term perspective. Its specific objectives are:

To raise awareness, focusing on the society for all ages, the Years theme;

To encourage looking ahead, beyond 1999, identifying a vision, priorities and essential processes for the long term;

To reach out to non-traditional actors such as the development community, the media, the private sector and youth;

To improve networking so as to achieve greater consistency and comparability of data and research, and better collaboration among the major global networks that now span every continent.

–
(Operational framework for the IYOP. 1999; Sept.8, 1997)

Future Directions

The International Year of Older Persons has produced a worldwide response. It continues to act as a catalyst to stimulate action directed at the multi-faceted worldwide aging phenomenon described above. NGOs, in particular, have responded vigorously to the challenges which the Year has presented. This surge of activity by those NGOs operating in the field of aging has increasingly been focused on ways in which to promote and support productive aging among older persons. In addition, attention has been given to the enhancement and promotion of the role which older persons play as contributors to their communities. Examples of NGO activities related to productive aging include:

- Europe: As a follow up to the European Year of Older Persons in 1993, increased attention has been given to working with the media to educate the public with respect to the contributions and capabilities of older persons and to change the media image of older persons from one depicting them as frail and helpless to the more accurate portrayal of active, productive older citizens.
- South Africa: Along with the many efforts to counteract the effects of apartheid, the NGO community in South Africa has initiated activities to demonstrate the effectiveness and value of incorporating older persons into an active community life. One way they have enhanced opportunities for older persons to become participants in society is through providing educational programs for those older persons previously prevented from getting an education under apartheid.
- India: Senior volunteers representing a variety of NGOs are organizing and arranging programs promoting ethnic peace among the various religious groups in India. Older persons are also in the forefront of efforts to ban land mines, curtail the use of nuclear weapons and promote global peace.
- South America: In several South American countries NGOs have been instrumental in mobilizing older persons to resist reductions in social security/public pension programs.
- Korea, Hong Kong, Singapore & Japan: Along with a strong focus on promoting healthy aging and assuring financial security

for older persons, each of these countries has chosen to focus on the contributions which older persons make through senior volunteer programs. Hong Kong holds a parade for Senior Citizen's Day each year. Last year each senior carried a yellow umbrella, spelling out the Chinese characters for Productive Aging. In Singapore the Prime Minister launched RSVP, a Retired & Senior Volunteer Program in honor of the International Year. Seoul, Korea has had an established RSVP for many years and Japan began its RSVP during 1999. Countries in the Far East have been particularly devoted to enhancing the lives of older persons and demonstrating their contributions to the societies in which they live.

NGOs in countries on every continent and from the widest possible cultural and economic ranges have been stimulated by United Nations and NGO Committee on Aging promotional activities associated with the Year. Focal points for the Year have been established in countries around the world and national activities have ranged from special recreational and entertainment programs to the development by NGOs of ongoing substantive social and health programs designed to meet the needs of older persons. Significantly, many of these IYOP activities have been conceptualized and organized by older persons, themselves. The Committee on Aging at the U.N. has acted and will continue to act as a resource for stimulating thought and action on issues relevant to aging internationally.

The major challenge facing everyone interested in promoting and expanding on the extensive work which has gone into the development and implementation of the IYOP is to sustain the momentum which the Year has created beyond 1999 and into the next century. In cooperation with NGOs around the world, the NGO Committee on Aging will continue to identify and raise issues related to aging at the United Nations and elsewhere through its broad-based membership. National governments and their NGOs will also need to continue responding to the challenge of the AgeQuake. The aging revolution won't go away at the end of 1999. Indeed in most NGOs around the world it is just gaining momentum and promises to become the defining social engine of the 21st Century.

United Nations Documents

- Ageless Thinking in the Next Millennium, January 1999
- Global Life Expectancy Increases by Twenty Years, January 1999
- International Plan of Action on Ageing & United Nations Principles for Older Persons; 1998.
- Operational Framework for the International Year of Older Persons, 1999; General Assembly document; 52nd session/Social Development; 8 September 1997
- Conceptual Framework of a Programme for the Preparation & Observance of the International Year of Older Persons in 1999; General Assembly document; 50th session/Social Development; 22 March 1995.
- The Copenhagen Declaration and Programme of Action: World Summit for Social Development; 6-12 March 1995.

References

- Alvarez, J. T. (1999) Reflections on an AgeQuake: Selected quotes from the writings of Ambassador Julia T. Alvarez.
- Cole, T. R. (1984) Aging, meaning and well being: Musings of a cultural historian. *Aging and Human Development*. 12(4) 329-336.
- _____ (1985) Aging and meaning: Our culture provides no compelling answers. *Generations* 1049-52
- Cumming, E. & Henry, W.E. (1961) *Growing Old*. NY:Basic Books
- Havighurst, R.J., Neugarten, B.L. & Tobin, S. (1968). *Disengagement and patterns of aging*.

Topics considered at Seoul Conference

- What is productive/resourceful aging?
- How is the meaning and essence of productive/resourceful aging expressed within different cultures, social structures and economies?
- Can we identify common denominators of productive/resourceful aging among cultures?
- What factors influence the value we place on "productive" activities?
- What types of social policies need to be developed to enhance the potential for a produc-

- The United Nations and Ageing: Original August 1992/Reprinted September 1994.
- Population and Development: Programme of Action adopted at the International Conference on Population & Development-Cairo, 5-13 September 1994.
- "Global Targets on Ageing for the Year 2001: Original August 1992/Reprinted September 1994
- On Behalf of Aging: A Dialogue for the World Summit for Social Development; Based on: A/CONF. 166/PC/L. 13; August 1994 (Compiled by AARP)
- U.N. NGO Committee on Aging Mission Statement/History; March 1993
- Local Agenda on Ageing in the 1990s; Adapted from Report to the Secretary General entitled "Questions of Ageing" (A/45/420) of 10 October 1990.

- In B.L. Neugarten (Ed), *Middle Age and Aging: A Reader in Social Psychology*, pp. 161-177, Chicago:U of Chicago Press.
- Manheimer, R.J. (1989). The narrative quest in qualitative gerontology. *Journal of Aging Studies*, -(3) 231-252
- Myers, G.G. (1990). Demography of aging. In *Handbook of Aging and the Social Sciences*. RH. Binstock & L.K. George. (Eds) 19-44
- Olshansky, S.J. Carnes, B.A., & Cassel, C.K. (1993). The aging of the human species. *Scientific American*. April
- Uhlenberg, P. (1992). Population aging and social policy. *Annual Review of Sociology*. 18 449-475.

- tive/resourceful old age?
- What role can/should NGOs play in enhancing the climate for productive/resourceful aging?
- Can a Plan of Action be developed by NGOs to carry the goals and activities of the IYOP into the next century?
- What is the mechanism by which such a plan can be developed?

La situation socio-économique des associations internationales établies en Belgique

Une enquête a été menée au début de l'année 1999 - et finalisée en juillet 1999- par la Fédération des Associations internationales établies en Belgique(I) en collaboration avec Iris Consulting et avec le soutien de la Région de Bruxelles Capitale.

Des enquêtes similaires sur la situation socio-économique des associations internationales établies en Belgique avaient été menées en 1987 et 1992, et cela a permis des comparaisons intéressantes.

En 1987, le budget des associations qui ont répondu à l'enquête était de l'ordre de 109 millions d'Euros, en 1992 de l'ordre de 156 millions d'Euros. En 1997, le budget des 171 associations qui ont répondu à cette enquête était de 134 millions d'Euros. Si l'on extrapole à l'ensemble des associations concernées, 1223, on arrive à un budget total de 957 millions d'Euros par an. 92% de ce budget provient de l'étranger et les trois quarts en sont dépensés en Belgique.

En ce qui concerne les visiteurs étrangers, on relève que les visites d'un jour sont relativement plus fréquentes, tandis que le budget total lié à ces visites reste impressionnant ; quelque 92 millions d'Euros. Quatre cinquièmes des visiteurs étrangers sont des "Européens".

Comme précédemment, la plupart de ces associations internationales - les quatre cinquièmes - sont établies dans la région de Bruxelles-Capitale. On constate de plus que quelque trois cinquièmes de leurs employés résident dans la même région. La plupart des Associations internationales considèrent d'ailleurs comme "très importantes" leurs relations avec les institutions de l'Union européenne.

Le personnel employé par ces associations est passé en cinq ans de quelque 7.000 à plus de 8.000 personnes - avec une proportion de quelque trois cinquièmes de nationalité belge, comme en 1992.

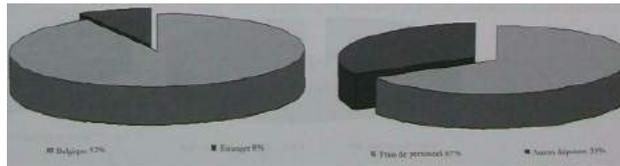
I. Fédération des Associations internationales établies en Belgique, Rue Washington 40, B-1050 Bruxelles. Tel: 02-640.16.65, fax: 02-640.05.25, e-mail: faib@uia.be

1987, Origine du financement



1987, Utilisation du budget

1987, Répartition des dépenses en Belgique



Associations transnationales
1/2000,31-34

Il est remarquable que la plupart de ces associations internationales ont été reconnues par arrêté royal, en fonction de la loi de 1919 relative aux associations internationales (2) - 62% des réponses alors qu'elles n'étaient que 36% en 1988 et 50% en 1993.

Un pourcentage important -47% - des réunions tenues par les associations internationales en région bruxelloise se déroulent, exclusivement ou fréquemment au siège même de l'association qui dispose des espaces et des moyens techniques nécessaires. Trente-quatre pour cent louent exclusivement ou fréquemment des salles d'hôtel, et seulement 19% louent des salles dans des centres de congrès.

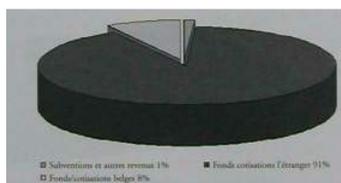
En ce qui concerne l'évaluation de la Belgique en tant que pays hôte d'associations internationales, le plébiscite s'établit, comme les années précédentes, autour de la situation géographique qualifiée d'excellente à 87% et d'adéquate à

13%. On remarquera aussi l'avis très positif exprimé au sujet du système de transports internationaux, qualifié à 48% d'excellent et à 50% d'adéquat; de la connaissance des langues qualifiée d'excellente à 71% et d'adéquate à 27%; de la disponibilité et du choix de bureaux qualifiés d'excellents à 31% et d'adéquats à 66%. L'aspect le plus largement regretté sont les charges fiscales et encore davantage les charges sociales imposées au personnel des associations internationales.

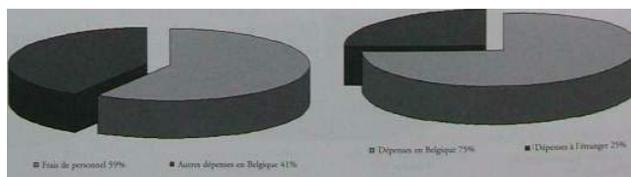
Le personnel non belge des associations internationales apprécie en Belgique surtout la disponibilité et le choix d'habitations, ainsi que la qualité de vie en général. Très appréciés également sont l'offre d'activités culturelles et le choix d'enseignement. Par contre, les administrations régionales, communales et surtout fédérale reçoivent pas mal de critiques.

2. "Loi du 25 octobre 1919 modifiée par la loi du 6 décembre 1954 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique" - texte et commentaire dans le "Guide pratique" de la FAIB. On emploie dans ce cas l'abréviation AISBL, par opposition à l'abréviation bien connue d'ASBL, qui découle d'une autre loi, datée de 1921.

1997, Origine du financement



1997, Répartition des dépenses en Belgique



1998, lieu des réunions
"Exclusivement" et "Fréquemment"



Lieu		Nombre de réponses		Totaux	%
		Exclusivement	Fréquemment		
Au siège	Total	66	79	145	47%
	Région de Bruxelles	59	50	109	
	Ailleurs	7	29	36	
Hôtel	Total	34	73	107	34%
	Région de Bruxelles	29	40	69	
	Ailleurs	5	33	38	
Centre de congrès	Total	15	45	60	19%
	Région de Bruxelles	12	23	35	
	Ailleurs	3	22	25	
Nombre total de réponses				312	100%

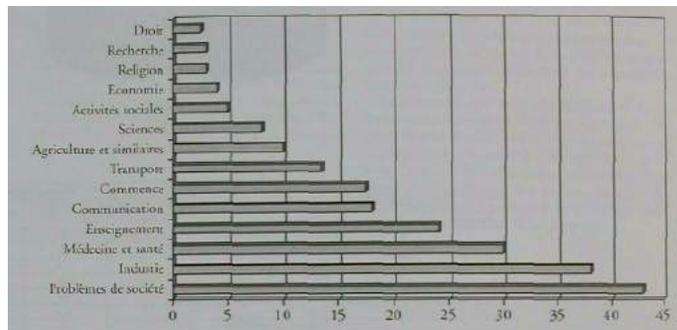
Les langues de travail dans les associations internationales sont en majorité l'anglais (94%), le français (82%), l'allemand (42%) et le néerlandais (28%).

Les résultats de l'enquête soulignent également la modernisation accélérée en matière de télécommunications - E-mail, site Web, téléphone mobile; cependant, la poste belge reste largement utilisée, en tous cas pour les envois à destination de la Belgique.

Ce rapport, consigné dans un volume de 83 pages, contient beaucoup d'autres informations et statistiques: si celles-ci concernent exclusivement la Belgique, elles peuvent constituer un enseignement pour d'autres pays, surtout européens, qui n'ont pas encore pris conscience du capital humain et économique que représente, sur leur sol, la présence d'associations internationales.

GD

Nombre d'associations internationales,
par secteur d'activité, 1998
en Belgique



Recommendations from the report of the Secretary-General to the UN General Assembly, Fifty-fourth session, September 1999.

Member States' recommendations

63. Member States responding provided the following recommendations in order to bring more transparency to the relationship between the United Nations and NGOs and to provide for better communication between the various partners.

1. The setting up of a UN body responsible for handling related issues; the possible expansion of the mandate of the ECOSOC Committee on NGOs and the establishing of a special examining and approval process that would deal with NGO participation in UN activities.
2. A decentralized approach, which would allow programmatic flexibility at the working levels, was an effective and efficient way for the UN system to work with NGOs.
3. Agencies, funds, and programmes must work together with NGOs to establish appropriate accountability and review mechanisms for their working relationship. Such mechanisms would help institute transparency in all aspects of the UN-NGO relationship, particularly in the establishment of the decision-making process, ethical standards, and measurable program indicators. The arrangements must be amenable to independent verification, inspection and assessment. To increase transparency, a Member State suggested that the Committee on NGOs

should consult on a regular basis with the NGO community, preferably before and after each of its regular and resumed sessions to review methods of work, accreditation procedures and review of quadrennial reports.

4. A Member State urged the Secretary-General to update *ST/S GB/209* of 1984, which sets out the policies and procedures within the Secretariat for NGO participation, to reflect ECOSOC 1996/31 and the new developments in the UN-NGO relationships. A comprehensive performance review would provide a basis for further strategies and actions. A joint UN-NGO workplan with specific and measurable targets was needed in order to improve relations and institutionalize efficient modes of cooperation. The Interdepartmental Working Group on NGOs could be given a specific mandate in terms of expected outputs. The important issue of coordination was also raised. NGOs will have to work with the United Nations through certain channels - like networks and interest groups.
5. that include partners from developing countries and are capable of elaborating common positions and of appointing representatives.
6. One Member State proposed to explore potential synergies with the many existing NGO Small Grant Programs. Coordination was needed in this field in order to lower

transaction costs and to launch joint actions to mobilize additional resources.

7. The radical streamlining of the overly bureaucratic processes governing the disbursement

NGO 's recommendations

65. As for Non-governmental organizations they submitted the following recommendations in order to improve relationship with the United Nations:

1. The Secretariat should become a focal point for facilitating the operational relationship of NGOs in consultative status with various UN bodies and programmes.
2. Present arrangements for NGOs, while commendable, could be enhanced with both enlargement of the NGO sections at the UN Secretariat, and the creation of specifically equipped NGO liaison units in all Member States. The establishment of a single office in the UN Secretariat headed at the Under Secretary-General level, on UN/NGO relations throughout the system was supported by some NGOs.
3. Concerned UN agencies should consider applications for operational partnership and assistance directly from those NGOs that are holding consultative status with ECOSOC. Concern was expressed about the bottleneck caused by the need for governments to approve applications for UN financial assistance to NGOs at the operational level.

4. The DPI/NGO Sections orientation programme for NGOs should be held at least twice a year, and workshops organized to promote information and education about how to make better use of the UN information through channels like web sites, newsletters, and teleconferencing.
5. Establishment of a single high-level NGO office at the United Nations to consolidate the numerous UN NGO databases. One NGO proposed that the UN work with the Union of International Associations which contains not only organizational information on thousands of NGOs but also profiles 10,000 issues identified by these groups. This service has been available on the web since 1998. There is an interactive version being developed to facilitate participation of NGOs in distant locations.
7. It was proposed that international NGOs find financing for their national associations outside State budgets, which makes them more independent and apt to represent their society. Some WGOs were opposed in this connection, to the establishment of a trust fund for "other" NGOs.
8. Regional economic and social commissions should become better at developing NGO relations at the regional and national levels, with a view to constructing policy and operational partnerships at those levels in implementing UN decisions and programmes as well as outcomes of international conferences.
9. It was proposed that all NGOs in status with the UN receive information about the Consultative Committee on Programme on Operational Questions and in collaboration with UNINGLS organize an inter-agency consultation on operational collaboration with NGOs.
- 10 UN offices at the country level should take a more pro-active role in engaging with national and regional NGOs, not only on operational issues but also on broader political and policy issues which are dealt with by inter-governmental processes. UNDP and UNIC field offices could take a more active role in educating and sensitizing national NGOs about how the UN system functions and how NGOs might best work with it.
- 11 An Annual Civil Society Forum should be held to relate to the regular sessions of the General Assembly, as proposed by the Commission on Global Governance National civil societies should each have two seats; additional seats should be available for unrepresented peoples. International civil society should have at least 200 seats and should be represented through thematic associations formed specifically for representation to the Forum. 12 Delegations should agree to the posting of draft texts, non-papers and other non-public documents on a selective basis, to strengthen the consultation process, especially for NGOs not based in New York and Geneva. As specified previously, this report does not encompass all the views presented by the Member States members of the specialized agencies, observers and intergovernmental organizations, as well as those of non-governmental organizations from all regions, on the report A/53/170. It has, however, tried to reflect the most important points of views submitted by all concerned on key issues affecting the relationship between the non-governmental organizations and the United Nations.

From the Millenium Forum

The preliminary program for the Millennium Forum was finalized this week. United Nations Secretary General Kofi Annan is scheduled to speak at the opening plenary on 22 May 2000 in the UN General Assembly Hall.

So far, with three months to go before the opening of the Forum, we have received applications

from more than 380 individuals and organizations from more than 80 countries, giving a strong indication of the global nature of the themes and discussion process of the Forum. Applications to the Forum can be made on-line at our website or via the attached emailable registration form. Do not wait too long.

In other news this week, The Earth Times published a major article on the Forum. It can be read by setting your web browser to:

http://www.earthtimes.org/feb/unitechnationswharisthenextfeb25_99.htm

if that link fails, try the main Earth Times site at <http://www.earthtimes.org>

The Millennium Forum strives to solicit the best thinking of civil society in all its sectors worldwide as they relate to six broad themes: PEACE, the eradication of POVERTY, HUMAN RIGHTS, SUSTAINABLE DEVELOPMENT, GLOBALIZATION, and "STRENGTHENING AND DEMOCRATIZING" THE UNITED NATIONS. The Forum will also be gender balanced in its representation.

In tackling such a wide range of issues, and in its attempts to reach a new level of global diversity and participation, the Forum is unique for a United Nations-related civil society conference.

We continue to seek your participation in this process, which we believe will result in more effective efforts by NGOs and civil society organizations in global decision-making and the implementation of action plans, especially at the United Nations and in other international organizations.

In particular, we hope that you will take one or more of the following actions:

— Log-on to our Website at <http://www.millenniumforum.org> and read through the various draft papers on the themes that interest your organization and send comments on those drafts to the thematic convenors, which are listed on the website. YOUR INPUT INTO THESE PAPERS IS VITAL IF WE ARE TRULY TO

REPRESENT THE VIEWS OF CIVIL SOCIETY WORLD-WIDE.

— Log-on to our Website at <http://www.millenniumforum.org> and register for participation in the Forum's main meeting in May via our on-line registration form (which can be found under the "How to get involved" section). (Please note: we do hope to have some travel funds available in the near future for organizations from the Global South.)

We expect to be making periodic announcements about the Forum to this list, at a rate of roughly no more than one per week until the Forum takes place in May. Please regard this as a process whereby YOU and your organization can be included in a process of global decision-making that is open, transparent and representative manner, reflecting democratic principles.

Up to 1,400 representatives of non-governmental organizations (NGOs) and other groups of civil society will be able to gather at the United Nations in May to discuss these topics through an innovative program of "interactive plenaries" that have been designed to advance the often overly "compartmentalized" processes of discussion that often takes place at international meetings.

Plans are also being made to allow representatives of civil society worldwide to participate through various on-line and satel-

lite meetings. In all Millennium Forum events, achieving a gender and geographically representative balance will be a priority.

In the planning process for more than two years, the Forum has been an up-by-the-bootstraps process of cross-boundary networking by some of civil society's most prominent organizations. Members of the Forum's Steering Committee, for example, include representatives of groups ranging from the World Federation of United Nations Associations to the All-India Women's Federation; from the Earth Council to the Third World Network.

Among the main expected outcomes of the Forum will be an extended document on the topics of peace, poverty, human rights, environment, globalization and "strengthening and democratizing the United Nations and other International Organizations," all under the main theme of "the United Nations for the Twenty-First Century." This document will be presented to the world leaders who gather at the Millennium Summit in September.

The complete preliminary program can be found on our website at:

<http://www.millenniumfourm.org>

The Millennium Forum
nngof@bic.org

866 United Nations Plaza,
Suite 120 New York, NY 10017,
USA. Phone: USA 212-803-2522
Fax: USA 212-803-2561

Un plan d'action pour la société civile dans les Balkans

"Société civile, démocratisation, participation et pacte de stabilité pour le sud-est de l'Europe"
Thessalonique, Grèce, 21 janvier 2000

Le Comité économique et social européen (CES) et le Processus de Royaumont pour la stabilité et le bon voisinage en Europe du Sud-

Est, en coopération avec le Conseil économique et social de Grèce (OKE) organisent le 21 janvier 2000 une conférence sur

les thèmes "société civile, démocratisation, participation et Pacte de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe". Cette conférence aura lieu à l'hôtel "Makedonia Palace", 2, Meg. Alexandrou Avenue, Thessalonique.

L'objectif de cette rencontre est un échange de vues entre les représentants de différents groupes d'intérêt socio-économiques des pays participant au Processus de Royaumont et des interlocuteurs clefs européens sur la consolida-

tion de la société civile, reconnue par le Pacte de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe, comme nécessaire à la restructuration et à l'économie de marché. La conférence sera appelée à discuter des actions de suivi, par le biais d'une proposition de plan d'action.

Cette conférence s'articulera autour des trois thèmes suivants:

- * "Société civile et dialogue social en tant que base du développement économique et social"
- * "Le processus de modernisa-

tion des structures économiques et sociales dans la région"

* "Moyens et processus destinés à renforcer les organisations économiques et sociales dans les pays du sud-est de l'Europe"

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Mme Brigitte BUSLIN, CES, 2 rue Ravenstein - 1000 BRUXELLES tél. +322.546.97.73, fax +322.546.97.66 et e-mail: Brigitte.Beslin@CES.BE

A propos de Bruxelles

Septième place financière mondiale, troisième ou quatrième centre de congrès, première ville d'accueil d'organisations internationales non gouvernementales,

deuxième capitale francophone et deuxième ville de théâtre francophone du monde, Bruxelles se classe également cinquième ou quatrième (cela dépend des son-

dages) au rang des meilleurs emplacements d'entreprises.

Chiffres cités par Jacques Sivaonet, Ministre Président de la Région de Bruxelles Capitale.

A coups d'e-mails et de sites Web, «l'internationale civile» est en train de naître

L'ère de la diplomatie des acteurs non gouvernementaux est née à Seattle dans la nuit du 3 au 4 décembre, lorsque les représentants officiels des pays membre et les dirigeants de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont dû se séparer sur un constat d'échec. Dans la longue histoire mondiale des relations internationales, il s'agit d'une sorte de prise de la Bastille dans laquelle courrier électronique et pages Web auront remplacé les masses et les boulets, «Internet nous sert mieux qu'il ne sert Us élites des gouvernements et des grandes compagnies que nous combattons », estime Mike Dolan, un des responsables de Global Trade Watch, une des ONG (organisations non gouver-

nementales) les plus actives contre l'OMC. L'impact sur les médias a été assuré par l'Independent Media Center, qui diffusait dans le monde entier des articles, photos et séquences vidéo envoyés par des centaines de journalistes volontaires. Ce matériel a été souvent repris par des entreprises établies telles que Reuters. Le budget de l'opération se chiffre en dizaines de milliers de dollars (75 000 aux dernières estimations), ce que toute équipe d'une chaîne de télévision dépense en un clin d'oeil.

L'utilisation d'un logiciel ad hoc a aussi permis aux protestataires venus du monde entier de trouver les chambres mises à leur disposition par la population locale. Ils pouvaient même choisir entre hé-

bergement fumeurs et hébergement non-fumeurs, et préciser s'ils étaient allergiques aux animaux domestiques. Des réunions précédées et suivies d'échanges de messages électroniques et la mise à la disposition de tous d'une quantité considérable d'informations sur la Toile ont permis de rassembler un grand nombre de contestataires en un lieu précis pour un temps limité. C'est une application de la doctrine de l'« essaim de bataille » des théoriciens de la guerre de réseaux.

Mais le Net n'est pas seulement efficace parce qu'il permet à des gens dispersés de communiquer en temps réel. Il l'est aussi parce qu'il donne à des organisations disparates l'occasion de travailler

activement à un but commun
emporaire et limité tout en
conservant leur personnalité.

Les moyens considérables mis
en oeuvre de l'autre côté se sont
révélés insuffisants face à des orga-
nisations souples, informelles, non

hiérarchisées. David Ronfeldt et
John Arquilla appellent à une «
*révolution dans les affaires diploma-
tiques* » qui prenne en compte la
relation entre pouvoir et informa-
tion, l'importance des réseaux et
la capacité d'opérer «en essaim».

Ils ont été compris par les vain-
queurs de la bataille de Seattle.

Francis Pisani
www.tradewatch.org
www.indymedia.org
www.seattle99.org
(*Le Monde*, 15.12.99)

Une ONG suisse rachetant des esclaves exclue de l'ONU

Solidarité chrétienne internatio-
nale (CSI), une organisation non
gouvernementale suisse qui mène
campagne pour la libération des
esclaves noirs du Soudan du Sud,
a vivement protesté contre la perte
de son statut consultatif aux
Nations unies. « *Nous déplorons le
pouvoir que les régimes répressifs ont
acquis pour imposer une telle per-
version du droit au sein du système
de l'ONU* », a déclaré, jeudi 28
octobre, le président de CSI,

Hans Stückelberger. Réclamée par
le Soudan depuis plusieurs mois,
cette exclusion a été votée mardi
26 octobre par 26 voix contre 14,
avec 12 abstentions et en l'absence
de deux membres, dans le cadre
du Conseil économique et social
(Ecosoc) à New York. Parmi les
tenants de cette majorité automa-
tique » se trouvent des pays sur la
sellette à propos des droits de
l'homme comme la Chine,
l'Algérie, Cuba, l'Arabie Saoudite,

la Russie, l'Indonésie, le Pakistan,
la Syrie ou le Vietnam. CSI s'est
vu reprocher d'avoir enfreint le
règlement en invitant le chef de la
rébellion sudiste soudanaise, John
Garang, à prendre la parole, en
mars, devant la Commission des
droits de l'homme de l'ONU. CSI
se targue d'avoir obtenu depuis
1995 la libération de plus de
15000 esclaves noirs.

(*Le Monde*, 30.10.99)

New... Creations... Plans... New... Creations... Plans... New...

C'est par un dîner au Reichstag, à Berlin, que les ministres des finances et les gouverneurs de banques centrales de 20 pays riches et en développement ont inauguré, mercredi 15 décembre, un nouveau forum de dialogue, baptisé G 20, dont la création avait été décidée en septembre à Washington lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. Ce groupe de discussions, informel, est destiné à compléter le Groupe des Sept (G 7), jugé par beaucoup inefficace et inadapté, en associant désormais aux débats de nouveaux protagonistes de la scène économique internationale (l'Union européenne en tant que telle et la Russie, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du sud, et la Turquie).

La crise asiatique, survenue à l'été 1997, puis celles qui l'ont suivie en Russie et en Amérique

Existe-t-il une voiture allemande qui, après plus de quarante ans de marché commun, paye encore des droits de douane lorsqu'elle est importée en France, en Belgique ou en Italie? Oui: il s'agit de la «nouvelle Coccinelle» de Volkswagen, qui, construite exclusivement dans les usines mexicaines de la firme, acquitte un droit de 8 à 10 % à l'entrée de l'Union européenne. Cette taxe disparaîtra avec l'entrée en vigueur, prévue le 1^{er} juillet 2000, d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique. La Commission devait l'approuver mardi 18 janvier. Après avoir été examiné par Ses Quinze, l'accord pourrait être signé en marge du Conseil européen

latine, ont mis en évidence la nécessité d'un échange d'idées entre les poids lourds traditionnels de l'économie mondiale et les pays émergents qui peuvent représenter un danger pour l'ensemble du système financier. Les responsables du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque centrale européenne et le président en exercice de l'Union européenne, sont également conviés. A eux tous, ils représentent près des deux tiers de la population de la planète et produisent plus de 85 % des richesses.

Pour cette première réunion, on ne devait pas aborder les désaccords qui tachent, comme les grandes questions financières internationales, la corruption ou le commerce le « syndrome de Seattle » qui a vu s'opposer le Nord et le Sud étant omniprésents dans les esprits. Les ministres des finances devaient se contenter d'évoquer, une énième fois, la nouvelle architecture financière qui se tiendra à Lisbonne les 23 et

L'idée de bâtir des relations privilégiées avec le Mexique date de 1995, mais elle a été longue à mettre en oeuvre, en raison notamment des réticences de la France qui craignait qu'elles ne mettent en danger la politique agricole commune. Finalement, c'est entre novembre 1998 et novembre 1999 qu'a été négocié le contenu de ce premier accord entre l'Union et un pays d'Amérique latine.

Le volet automobile

Pour les deux parties, il s'agit de mettre fin à des situations discriminatoires qui ont provoqué un ralentissement sensible de leurs

internationale et « la vulnérabilité financière externe et interne » de l'économie mondiale.

Le secrétaire américain au Trésor, Larry Summers, avait exigé, la veille de la réunion, que les engagements financiers du FMI envers les Etats soient « plus limités, plus sélectifs et à court terme. [Le FMI] ne devrait pas être une source de financement bonifié pour des Etats capables d'obtenir facilement des capitaux privés, ni une agence d'aide à long terme pour des Etats incapables de renoncer à leurs mauvaises habitudes économiques ».

Le G 20 peut être considéré par certains comme un « groupe de plus ». Au lendemain de l'échec de la réunion de Seattle qui a vu l'Organisation mondiale du commerce vivement chahuté pour l'opacité de ses décisions, il s'agit plutôt d'une avancée vers un fonctionnement plus démocratique des grandes institutions multilatérales.

(Le Monde, 17.12.99)

échanges. L'Union qui assurait 18% des importations mexicaines en 1980, mais seulement 6 % en 1999, souffre des avantages tarifaires accordés aux Etats-Unis et au Canada au titre de l'Alena (accord de libre-échange nord-américain qui prévoit un accès au marché mexicain à droit zéro en 2003 pour les produits en provenance de ces deux pays). Elle souffre aussi des avantages consentis par Mexico au Chili, au Venezuela, à la Colombie, à la Bolivie, et à plusieurs Etats d'Amérique centrale. Le Mexique, lui aussi, faisait les frais des arrangements passés par l'Union avec les pays d'Europe centrale ou riverains de la Méditerranée. Le nouvel accord devrait per-

meare à l'Union européenne de retrouver rapidement la parité avec l'Alena. Il prévoit que 80% des droits actuellement perçus par l'Union sur les importations mexicaines seront immédiatement supprimés et que les 20 % restants seront progressivement éliminés d'ici à 2003. Dans l'autre sens, la libéralisation des échanges se fera en quatre étapes, pour aboutir à une élimination totale des barrières existantes en 2007.

Un chapitre particulier de l'accord a trait aux automobiles: alors que les négociateurs mexicains, soumis à une évidente pression de Washington, souhaitaient différer à 2007 le libre-échange, l'Union a finalement obtenu un libre accès à ce marché prometteur dès 2003. En contrepartie, les Mexicains ne seront astreints que progressivement

Un nouveau syndicat mondial naîtra le 4 janvier 2000 à Genève:

l'Union Network International (UNI), résultat de la fusion de quatre fédérations internationales d'organisations de « cols blancs » de tous secteurs et de travailleurs des télécommunications, des médias, de l'imprimerie et de l'édition. En tout 800 syndicats, regroupant quinze millions de membres dans 140 pays.

« Le monde syndical avait sous-estimé l'impact des nouvelles technologies et des concentration financières: nous avons affaire à de nouvelles entreprises, à de nouveaux travailleurs, à une nouvelle économie, explique Philip Jennings, futur secrétaire général de l'UNI et actuel secrétaire général de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (FIET). Et cette nouvelle économie n'a pas que la virrine séduisante des

aux règles d'origine européenne.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'autorise la conclusion d'une zone de libre-échange que si cette dernière couvre l'essentiel du commerce entre les deux parties. Aussi l'Union européenne et le Mexique n'ont-ils pas exclu l'ensemble de l'agriculture, mais seulement les grandes productions, sensibles de part et d'autre, que sont les céréales, les produits laitiers et la viande bovine. Les deux parties espèrent pouvoir développer leurs exportations de vins et de spiritueux: les vins européens seront bientôt débarrassés de tout handicap vis-à-vis de la concurrence chilienne ou californienne. Quant aux Mexicains, ils comptent accéder à leurs ventes de tequila et ils rappellent que leur bière Corona

stock-options, des salaires mirifiques et des envolées boursières à offrir: elle pose des problèmes, à ceux qui y travaillent ainsi qu'à la société tout

En juillet 1999, une enquête du journal californien *San Jose Mercury News* indiquait que Cisco, l'une des stars du Nasdaq (à la Bourse américaine des valeurs de haute technologie), faisait fabriquer ses matériels électroniques par des familles vietnamiennes sous-payées.

En mai 1999, les travailleurs temporaires de Microsoft, soit un tiers des effectifs aux Etats-Unis, obtenaient d'un tribunal de San Francisco la reconnaissance de leur droit à bénéficier des stock-options réservées aux seuls salariés permanents, dès lors qu'ils avaient travaillé au moins vingt heures par semaine pendant cinq mois. L'affaire concernerait 10000

est très appréciée en Europe.

L'Europe, qui exporte actuellement moins de 10 milliards de dollars par an vers le Mexique, devrait pouvoir accroître sa présence sur cet important marché d'importation (le 8 du monde avec 140 milliards d'euros) et, aussi, en profitant des accords de libre-échange signés par Mexico, vers plusieurs autres marchés américains. L'accord, qui «couvre» également les échanges de services, devrait permettre un meilleur accès aux marchés publics et encourager les investissements. Au lendemain de l'échec de l'OMC à Seattle, l'Union démontre ainsi qu'elle est capable d'être présente en Amérique latine sans le concours de l'Organisation mondiale du commerce.

(Le Monde, 10.01.00)

employés et ex-employés et coûterait entre 15 millions et 20 millions de dollars à Microsoft, qui a, bien sûr, fait appel.

Toujours en Californie, le Communication Workers of America (CWA, syndicat des télécoms) a ouvert dans la Silicon Valley une agence d'intérim qui offre aux innombrables travailleurs temporaires qualifiés (ingénieurs, consultants, techniciens) les formations et la couverture sociale que ne proposent plus ni les agences qui les emploient ni les entreprises qui les accueillent. En France, Ubi Free, le site du « syndicat virtuel » mis en place par des salariés d'Ubi Soft pour y dénoncer les journées de travail interminables et les rémunérations insuffisantes, a fait des émules, tels que Cryo-Secours, site des salariés d'un autre éditeur de logiciels, Cryo.

Les syndicalistes semblent avoir

pris conscience de la nécessité de soiffer de leurs bastions traditionnels. Le premier syndicat en ligne. Soli Net, qui a vu le jour au Canada en... 1981, a fait des émules (www.labourstaat.org). La période actuelle est marquée par l'entrée des poids lourds du syndicalisme. Le site que vient d'ouvrir la confédération syndicale américaine AFL-CIO (workingfamilies.com) couple un abonnement Internet et du matériel à prix très réduit (pour inciter les travailleurs à l'utiliser) à des services (information sur les droits sociaux, sites commerciaux « éthiques ») et à des forums permettant d'organiser et suivre les conflits sociaux.

La création de l'UNI relève de la même démarche, la dimension mondiale en plus. "Au sein de multinationales comptent réellement:

Time Warner; Bertelsmann, Disney, Microsoft, Murdoch..., note Philip Jennings. Pour être efficace, les travailleurs doivent agir au niveau mondial. Nous négocions actuellement avec les directions de Cable Wireless et IIT pour que l'UNI soit leur interlocuteur global ».

Agir mondialement est justement ce que permet l'utilisation... d'Internet « Une grève vient de se déclencher à la Hong Kong and

Shanghai Bank, en Malaisie. Nous avons immédiatement mis en place, ici à Genève, un forum protégé par un mot de passe, accessible depuis tous nos bureaux dans le monde, à travers lequel nos adhérents pourront s'informer, conseiller, faire pression sur la direction... ».

Le récent mouvement mondial de sensibilisation des salariés des centres d'appel est un modèle des actions qu'entend mener l'UNI; tout le matériel - tracts, mots d'ordre... -, a été envoyé par e-mail depuis Genève, libre à chacun de l'adapter localement

L'action a porté ses fruits: une grève a éclaté deux semaines après au call center de British Telecom; les call centers suédois viennent de signer une convention collective spécifique. La méthode de l'UNI tient dans cette formule de son futur secrétaire général: « Nous voulons faire de chaque adhérent local un acteur de la négociation globale ».

Il faut s'attendre à une farouche opposition du patronat, surtout dans les secteurs où l'implantation syndicale est faible. Aux Etats Unis, des employeurs ont porté plainte contre des syndicalistes qui avaient utilisé l'Intranet pour diffuser leurs messages d'autres en Australie, auraient embauché des hackers (pirates Informatiques)

pour sauter les sites syndicaux (www.itinerant.qc.ca) L'UNI défendra deux projets de texte visant à garantir la liberté syndicale sur Internet, l'un auprès de la Commission européenne, qui prépare une directive sur le commerce électronique, l'autre auprès du Bureau international du travail, afin d'obtenir une convention internationale sur le sujet.

Enfin, l'UNI va créer un département spécialisé dans les questions de propriété intellectuelle, afin d'imaginer et promouvoir les moyens de protéger juridiquement et rémunérer correctement les nomades électroniques travaillant un jour pour un employeur situé dans un pays, le lendemain pour un autre, situé à l'autre bout de la planète. Elle entend aussi créer le « passeport UNI », qui permettrait à tout travailleur, quel que soit son statut, de se présenter dans n'importe quelle permanence de l'un des 800 syndicats adhérents pour bénéficier de conseils et de protection.

La fusion des quatre organisations au sein de l'UNI devrait être effective en janvier 2000. Le siège sera à Nyon, près de Genève. Le premier congrès mondial aura lieu à Berlin en 2001.

(Le Monde, 30.11.99)

The Union of International Associations
Founded 1910

Has decided,
in order to stress the importance of the associative phenomenon
in what is rapidly becoming a worldwide society, to award a

PRIZE

(of 6,000 EURO)
for a

DOCTORAL THESIS

Prepared on a subject concerning the life, operations or work of international non-governmental organisations. The competition is open to students of all nationalities.

Whatever his or her specialty, the candidate must meet the conditions laid down by his or her own University for acceptance as a thesis candidate. Subjects suggested by candidates must be approved by a local course director and accompanied by a short note setting out the broad lines of the intended research. Candidatures have to be received by UIA before the 14th October 2000. The UIA Council reserves its right to accept only the more interesting or the more original subjects for competition. It will inform the candidate of its decision in due time.

The thesis has to be upheld in 1999 or, at the latest, before the 1st November 2000. Manuscripts must be written in English or French and sent to the UIA secretariat in triplicate before 1 January 2001. The UIA Council will proceed to set up a jury of qualified persons who will have full discretion in awarding, or if necessary, dividing the prize (or withholding any award)

The official award of the prize will take place during the UIA General Assembly 2001.

*All additional information may be obtained from :
The Secretariat of UIA, 40, rue Washington, B-1050 Brussels (Belgium)
Tel (32 2)640 18 08- Fax (32 2)643 61 99
E-mail uia@uia.be - Website <http://www.uia.org/>*

L'Union des Associations Internationales
Fondée en 1910

a décidé
pour souligner l'importance du phénomène associatif dans une société en
voie de mondialisation rapide, d'attribuer un

PRIX

(d'un montant de 6.000 EURO)
à une

THESE DE DOCTORAT

rédigée sur un sujet touchant à l'histoire, à la vie, au fonctionnement ou à l'action des organisations internationales non-gouvernementales. Le concours est ouvert aux étudiants de toutes nationalités.

Quelle que soit sa spécialité, le candidat devra remplir les conditions requises par son Université d'origine pour être admis à préparer une thèse. Les candidatures devront parvenir à l'U.A.I. avant le 14 octobre 2000. Les sujets proposés par les candidats devront être approuvés par un Directeur de thèse local et accompagnés d'une courte notice destinée à faire ressortir les principaux axes de la recherche. Le Conseil de l'U.A.I. se réserve de ne retenir, en vue du concours, que les sujets les plus intéressants ou les plus originaux. Il en informera les candidats en temps utile.

La thèse devra avoir été soutenue en 1999 ou, au plus tard, avant le 1er novembre 2000. Elle devra être rédigée en anglais ou en français et remise en 3 exemplaires au Secrétariat de l'U.A.I. avant le 1er janvier 2001. Le Conseil de l'U.A.I. aura la charge de constituer un Jury de personnalités hautement qualifiées, qui aura toute latitude pour décerner ou pour partager éventuellement le prix (ou pour n'en décerner aucun).

La remise du prix décerné par l'U.A.I. aura lieu en 2001 à l'occasion de son Assemblée Générale.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au :

*Secrétariat de l'U.A.I., 40, rue Washington, B-1050 Bruxelles (Belgique)
Tel (32 2)640 18 08 - Fax (32 2)643 61 99
E-Mail uia@uia.be - Website <http://www.uia.org/>*

Yearbook of International Organizations

Edited by the Union of International Associations
36th edition - 1999/2000 - ISBN 3-598-23332-9

o Vol. 1A and Vol. 1B

As of the 36th edition, Volume 1 is printed in 2 parts, thus enabling a significant increase in information.

Organization Descriptions and Cross-references
36th ed. 1999/2000. - ISBN 3-598-23333-7

Descriptions of intergovernmental and non-governmental organizations, covering every field of human activity. Listed in alphabetical order of title.

Contents of descriptions: The descriptions, varying in length from several lines to several pages and based almost entirely on data supplied by the organizations themselves, include: organization names in all relevant languages; principal and secondary addresses; main activities and programmes; personnel and finances; technical and regional commissions; history, goals, structure; inter-organizational links; languages used; membership by country. Cross-references: Integrated into the alphabetic sequence of descriptions are cross-references to related organizations. Access is possible via organization names in English, French, and other working languages, and via initials or abbreviations in various languages

o Vol. 2 International Organization Participation: Country Directory of Secretariats and Membership (Geographic Volume)

36th ed. 1999/2000. - ISBN 3-598-23334-5

Countries are listed giving:

- Secretariats: the international organizations which maintain headquarters or other offices in that country. Addresses are given in each case.
- Membership: the international organizations which have members in that country. For each organization listed, the international headquarters address is given, in whatever country that is located

o Vol. 3 Global Action Networks: Classified Directory by Subject and Region (Subject Volume)

36th ed. 1999/2000. - ISBN 3-598-23335-3

International organizations are listed by subject, with general and detailed categories, according to their principal pre-occupations. The classification scheme highlights functional

relationships between distinct preoccupations.

The international organizations are also listed by subject according to the region with which they are particularly concerned.

The index includes: keywords from organization names; former names in various languages; alternative names/initials in various languages; organization subject categories in English, French German, Russian and Spanish; names of principal executive officers; names of founding personalities.

o Vol. 4 International Organization Bibliography and Resources

36th ed. 1999/2000. - ISBN 3-598-23336-1

Periodical and other major publications of international organizations are listed by title, with an indication of the organization publishing the item and of where the description of that organization may be found in Volume 1. This expanded version of the index, previously published as an Appendix to Volume 1, also contains bibliographic information on research on NGOs and information derived from the *Encyclopedia of World Problems and Human Potential*.

YEARBOOK / ANNUAIRE PLUS International Organizations and Biographies / organisations internationales et biographies

5th ed. 1999/2000. - ISBN 3-598-40419-0

Enriched multi-lingual CD-ROM version of all volumes of the *Yearbook of International Organizations* and *Who's Who in International Organizations*.

All 4 volumes of the Yearbook plus the complete CD-ROM are also available as one set.

36th ed. 1999/2000. - ISBN 3-598-40364-X

For more information contact:

Union of International Associations
Rue Washington 40, B-1050 Brussels, Belgium.
Tel. (32 2) 640 18 08
Fax (32 2) 643 61 99
Email: uia@uia.be
Website: <http://www.uia.org/>

Who's Who in International Organizations

A biographical encyclopedia of leading personalities in international organizations

Edited by the Union of International Associations
3rd edition - 1999, 3 volumes, hard cover

Who's Who in International Organizations is a unique reference work which provides biographical information on eminent individuals associated with international organizations.

The purpose of this series is:

- to provide information on the principal personalities involved in the development, operation and coordination of international organizations, associations, institutes, networks, programmes and other bodies described in the *Yearbook of International Organizations*;
- to provide an easy means of checking biographical details of significant individuals on the multinational and global levels;
- to provide a resource for the development of inter-organizational relationships.

This updated 3rd edition of *Who's Who in International Organizations* lists over 13,000 presidents, general secretaries, executive directors, chairmen and other officers active in every field of human endeavour. Some 12,000 international organizations are represented.

The organizations whose officers are included range from United Nations agencies to trade associations, from scientific institutes to development networks, from sports federations to financial institutions. Virtually every form of organization described in the *Yearbook of International Organizations* is represented in this edition of *Who's Who in International Organizations*.

The biographical entries include such information as:

Career information: previous and current positions in international, regional, or national organizations; previous and current positions in commercial enterprises, educational institutions, or other; titles of published works; participation at recent significant conferences; field of work.

Personal information: complete name, including titles and aliases; honours conferred; nationality; date and place of birth; family; leisure interests.

Educational background: academic degrees, dates and names of educational institutions.

Addresses: electronic and postal mailing addresses, website addresses, and residential address.

The entries are listed alphabetically by surname. Three indexes provide further access to the entries. One index lists biographees by the international organizations in which they are, or were, active. Another index lists biographees by the country of their citizenship (where known). The last index lists biographees by the fields of endeavour in which they are active, using subjects and combinations of subjects as headings.

The first edition of *Who's Who in international Organizations* was published in 1992, the second edition in 1995. *Who's Who in International Organizations* has proven itself over the years to be an indispensable tool, facilitating access to the network of international bodies.

For more information contact:

Union of International Associations
Rue Washington 40, B-1050 Brussels, Belgium
Tel. (3 22) 640 18 08
Fax (32 2) 643 61 99
Email: uia@uia.be
Website: <http://www.uia.org/>

Transnational Associations
Associations transnationales

51st year
51^e année

Some items in recent issues: <i>Parmi les thèmes traités récemment :</i>	Issue number: <i>Numéros :</i>
Transnational actors in the international system <i>Les acteurs transnationaux dans le système international</i>	3/1997, 2/1998, 2/1999, 6/1999.
The recognition of the legal personality of INGOs <i>La reconnaissance de la personnalité juridique des OING</i>	3/1986, 3/1990, 5/1990, 3/1995.
Cooperación between INGOs and IGOs <i>La coopération entre les OING et les OIG</i>	6/1996, 1/1997, 2/1999, 6/1999.
Social movements, trade unions and coopératives <i>Mouvements sociaux, syndicats et coopératives</i>	5/1996, 6/1996 3/1997, 5/1999
Social and economic development <i>Développement économique et social</i>	1/1996, 4/1996, 4/1998, 5/1999.
Environmental problems <i>Les problèmes écologiques</i>	4/1989, 1/1990, 4/1995, 2/1996.
Humanitarian aid and humanitarian law <i>L'aide et le droit humanitaires</i>	4/1992, 2/1994, 2/1996, 2/1999.
Language, communication, education and gender <i>Langage, communication, éducation et égalité des sexes</i>	3/1997, 2/1998, 1/1999, 6/1999.
Civil Society and the State <i>La société civile et l'Etat</i>	6/1996, 3/1997, 4/1998, 1/1999.
Internationalism in Science <i>Science et transnationalité</i>	6/1997.
Latin American and North-American Associations <i>Les associations latino-américaines et nord-américaines</i>	6/1989, 3/1990, 1/1993, 4/1996.
African Associations <i>Associations africaines</i>	4/1995, 1/1996, 2/1996, 1/1999.
European Associations after Maastricht <i>Les associations européennes après Maastricht</i>	1/1998, 2/1998, 4/1998, 6/1999.
Arab Associations <i>Associations arabes</i>	1/1998, 6/1999
Asian Associations <i>Associations asiatiques</i>	2/1997, 6/1999

Some authors / ont publié dans nos colonnes :

Sami A. Aldeeb, Chadwick Alger, Benjamin R. Barber, Chérif Bassiouni, Mohammed Bedjaoui, Jan Betting, Maurice Bertrand, Elise Boulding, Boutros Boutros-Ghali, Cynthia Cockburn, Jacques Delors, Adama Dieng, Johan Galtung, Susan George, André Gorz, Group of Lisbon, Robin Guthrie, Robert Harris, Jürgen Hoffner, Alexandre Kiss, Alain Labrousse, Ronnie D. Lipschutz, Marc Luyckx, Federico Mayor, Elikia M'Bokolo, Marcel Merle, Morton Mitchnik, Edgar Morin, Basarab Nicolescu, Ignacio Ramonet, Francois Rigaux, Nigel Rodley, Wolfgang Sachs, Pierre de Senarclens, Jan Aart Scholte, Vaudana Shiva, Rodolfo Stavenhagen, Rajesh Tandon, Charles Taylor, Peter Waterman.

Transnational Associations

Associations transnationales

Editor
Rédacteur en chef
Paul GHILS

Editorial Board
Comité de rédaction
Jacques RAEYMAECKERS
Geneviève DEVILLE
Anthony J.N. JUDGE
Ghislaine de CONINCK

Published by/ *Publié par*

Associations (UIA)
(founded 1910)
Issn-0020-6059

rue Washington 40,
1050 Bruxelles (Belgium)
Tel (02) 640 1808-
640 41 09
Fax (322) 646 05 25
E mail: uia@uia.be
http://www.uia.org/uia-
pubs/pubtrane.htm

Editeur responsable
Jacques Raeymaeckers
rue Washington 40
1050 Bruxelles (Belgique)
Tél. 02/640 18 08-
6404109
Télécopie: (322) 646 05 25

Subscription rate
BF1 780, or equivalent per
year (6 issues) + postage
BF 270.

Abonnement: FB 1.780 ou
numéros) + Frais de port
FB 270.

Mode de paiement à

Bruxelles: Compte- chèque
postal n° 000-0034699-70 ou
Compte n° 210-0508283-55
à la Générale de Banque, 253,
avenue Louise, 1050
Bruxelles.

London: Account n°
04552334, National
Westminster Bank Ltd,
21 Lombard Street.

Genève: Compte courant
n° 472.043.30 Q à l'Union
des Banques suisses.

n° 545150-04200 au Crédit
du Nord, 6-8 boulevard
Haussmann, Paris 75009.

Copyright© 1996 by
Union of International
Associations. All rights
reserved. No part of this
work may be reproduced or
copied in any form or by
any means - graphic,
electronic, or mechanical,
including photocopying,
recording, taping or
information and retrieval
systems - without written
permission of the Secretary
General, Union of
International Associations.

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

Président d'honneur:
August VANSTENDAEL
(Belgique)
Ministre d'Etat

EXECUTIVE COUNCIL
CONSEIL

President:
Anne Marie BOUTIN (France)
Conseiller maître
à la Cour des Comptes

Vice-Présidents:
Raymonde MARTINEAU
(Canada)
Chargée des relations avec
les ONG, Office
des Nations Unies
Turkia OULD DADDAH
(Mauritanie)
Directeur général de l'Institut

Cyril RITCHIE (Ireland)
President, Federation of
Semi-Official and Private
Established in Geneva (FIG)

Treasurer General
Tresorier général
Paul E. HIERNAX
(Belgique)
Président honoraire de
l'Association des chambres

européennes
(EURO-CHAMBRES)

Secretary-General
Secrétaire général
Jacques
RAEYMAECKERS
(Belgique)
Ambassadeur honoraire.

Members / *Membres*
Michael BAKER
Former Executive Secretary,
International Council of
Scientific Unions
Yves BEIGBEDER
Senior Special Fellow,
UNITAR
Nina BELYAEVA (Russia)
President
Interlegal Research Center

Paul CARÓN (Suisse)
Expert financier
Christian DE LAET
(Canada)
President, Development,
Alternatives, Montréal.
André DE SCHUTTER
(Belgique)
Président de la Fédération des

établies en Belgique (FAIB)
Philip EVERTS
(Netherlands)
Professor, Instituut voor
Internationale Studien
Frits HONDIUS
(Netherlands)
Chief Trustee
Europol.
George KIBEDI (Canada)
President, Educational
Society
Georges MALEMPRE
(Belgique)

UNESCO.
Marcel MERLE (France)
Professeur émérite
Université de Paris I
Andrew E. RICE (USA)

Society for International
Development
Egon SLOPIANKA
(Allemagne)

l'Alliance européenne des
UCJG-YMCAS(EAY),
Gianni TIBALDI (Italie)
Professeur, Università di
Padova, SIOI-Palazzo Reale.

UAI
REPRESENTATIVES
REPRESENTATIONS
PERMANENTES DE
L'UAI
Organisation des Nations
Unies:
New York: Andrew RICE
Genève: Cyril RITCHIE
Paris: Maryvonne
STEPHAN

